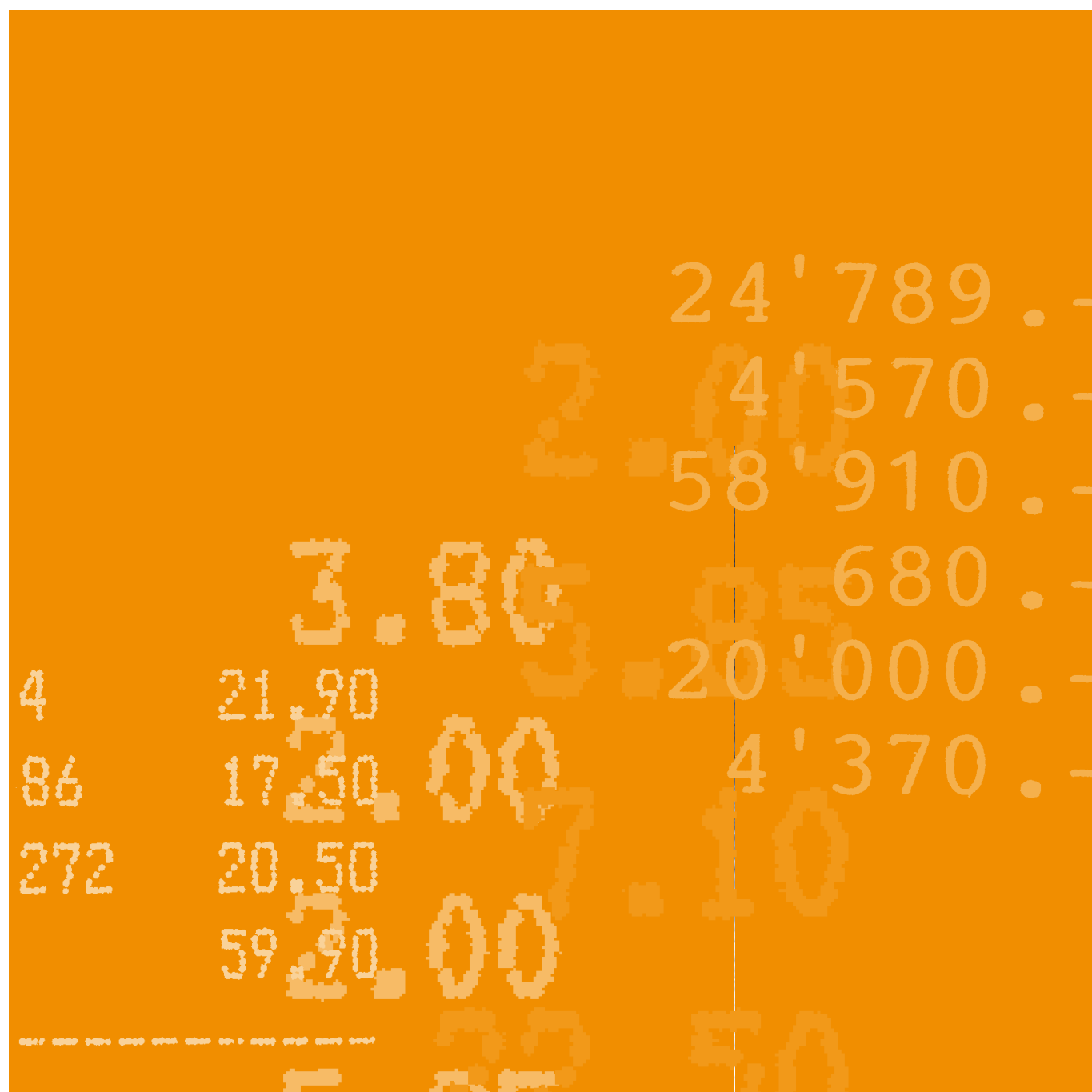


Indice des prix à la consommation (décembre 2005 = 100)

Bases méthodologiques



La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et produits généraux
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Vie active et rémunération du travail
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Transports et communications
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

Indice des prix à la consommation (décembre 2005 = 100)

Bases méthodologiques

Rédaction Corinne Becker Vermeulen

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Section prix, e-mail: LIK@bfs.admin.ch

Auteur: Corinne Becker Vermeulen, OFS

Réalisation: Section prix

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 854-0500

Prix: 9 francs (TVA excl.)

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 5 Prix

Langue du texte original: Français

Page de couverture: Roland Hirter, Berne

Graphisme/Layout: OFS

Copyright: OFS, Neuchâtel, 2007
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée

ISBN: 978-3-303-05728-5

Table des matières

1	Introduction	5	7	Le système de gestion de la qualité	28
2	Les révisions successives de l'IPC	6	8	Publication	29
3	L'IPC, partie intégrante du système statistique suisse, européen et international	7	Figures et graphiques		
4	Les bases méthodologiques	8	Figure 1:	Structure hiérarchique du panier-type et exemple	5
4.1	Le champ d'application	8	Figure 2:	des résultats de l'ERC aux dépenses déterminantes pour l'IPC	7
4.2	Le panier-type et sa pondération	8	Figure 3:	des dépenses de l'ERC aux poids du panier-type de l'IPC	8
4.3	Les prix	12	Figure 4:	l'ajustement à l'évolution des prix	9
4.4	La méthode de calcul	16	Figure 5:	Les 11 régions de relevé de l'IPC 2005 et leur pondération	12
5	Zoom sur quelques indices particuliers	20	Figure 6:	les trois niveaux d'agrégation dans l'IPC	16
5.1	L'indice des loyers	20	Figure 7:	matrice des logements	19
5.2	Le relevé des tarifs: l'exemple du gaz et des prestations dentaires	21	Figure 8:	le relevé des tarifs aériens: liste des produits	22
5.3	Le relevé des tarifs aériens	21	Figure 9:	différences entre l'IPC et l'indice du coût de la vie	25
5.4	Le relevé des assurances	23	Figure 10:	Comparaison entre l'IPC suisse et l'IPCH	27
6	Le système modulaire d'indices	24	Figure 11:	le système modulaire d'indices	27
6.1	L'indice du coût de la vie	24	Graphique 1:	évolution des indices de prix à la consommation pour différents groupes de la population	26
6.2	Les indices de prix à la consommation socio-économiques	26	Annexes		
6.3	L'indice des prix à la consommation harmonisé	26	Annexe 1:	Panier-type avec pondération 2006	
6.4	Conclusion	27	Annexe 2:	Extrait d'un communiqué de presse	
			Annexe 3:	Périodicités	
			Annexe 4:	Formulaire de relevé des prix du gaz	
			Annexe 5:	Formulaire de relevé des prix pour des prestations dentaires	
			Annexe 6:	Formulaire de relevé des assurances véhicule	
			Annexe 7:	Formulaire de relevé des assurances ménages	
			Annexe 8:	Communiqué de presse OFS: Indice des primes d'assurance-maladie 2006.	
			Annexe 9:	Actualités OFS: Indice des prix à la consommation pour différents groupe de la population. De mai 2000 à décembre 2003.	

1 Introduction

L'indice des prix à la consommation (IPC) mesure la variation du pouvoir d'achat des consommateurs et consommatrices. Il répond à la question: *«De combien les prix des biens et services achetés par les ménages privés ont-ils évolué depuis le mois précédent, l'année précédente ou toute autre période de référence?»* Appelé plus communément taux de renchérissement ou taux d'inflation, ses résultats sont parmi les plus importants et les plus fréquemment sollicités, tant par les milieux économiques, politiques que par le public. En effet, ses utilisations sont diverses:

- Adaptation des salaires, des rentes, des tarifs et des loyers;
- Base de décision en matière de politique économique (par exemple la politique monétaire de la Banque nationale suisse);
- Observation de l'évolution des prix à des fins analytiques et prévisionnelles;
- Comparaison avec d'autres pays;
- Calcul de l'évolution en termes réels de diverses valeurs nominales, telles les salaires, les chiffres d'affaires ou des rubriques des comptes nationaux.

Cette publication est un condensé des fondements utilisés pour le calcul de l'IPC. Elle est destinée aux principaux utilisateurs, aux chercheurs dans le domaine statistique et économique ainsi qu'au grand public. On y trouve la réponse à plusieurs questions générales fréquemment posées: Quel est le contenu du panier-type et comment est-il déterminé? Sur la base de quelles sources les poids du panier-type sont-ils calculés? Comment et par qui les prix sont-ils relevés? Comment traite-t-on les changements dans la qualité des produits? Quelles formules de calcul sont utilisées pour agréger les différentes évolutions de prix? Pourquoi l'évolution des primes d'assurance-maladie obligatoire n'est-elle pas prise en compte dans le calcul du renchérissement? L'IPC est-il un indice du coût de vie? Est-il euro-compatible? Les lecteurs encore plus exigeants peuvent découvrir des informations détaillées sur le relevé des prix de produits particuliers, tels les logements, le gaz, les prestations dentaires, les tarifs aériens et encore les assurances. De nombreux exemples illustrent les propos.

2 Les révisions successives de l'IPC

L'IPC a été calculé la première fois en 1922, puis révisé à huit reprises: en 1926, 1950, 1966, 1977, 1982, 1993, 2000 et 2005. Des révisions périodiques sont nécessaires pour intégrer les plus récents résultats de la recherche nationale et internationale, et mettre ainsi à jour les bases méthodologiques et conceptuelles de l'indice, pour ajuster le contenu du panier-type et ses pondérations selon l'évolution des structures du marché et des habitudes de consommation des ménages ainsi que pour prendre en considération les nouveaux besoins des utilisateurs.

Dans le domaine de la statistique des prix, la recherche est particulièrement active en raison surtout de l'importance de l'IPC dans l'économie. Les deux dernières révisions ont permis notamment d'améliorer les techniques d'ajustement de la qualité, d'intégrer des nouvelles formules de calcul ainsi que de mettre sur pied un nouveau système de relevé des prix. La collaboration nationale et internationale permet non seulement d'échanger les expériences et les découvertes mais aussi d'harmoniser les pratiques.

Mettre à jour les structures du marché et prendre en considération régulièrement l'évolution de l'offre et de la demande est une nécessité qui permet de garantir la bonne adéquation des résultats à la réalité des marchés. Si l'on avait maintenu la structure de consommation de 1966, les produits alimentaires auraient un poids de plus de 30% alors qu'actuellement ils ne représentent que le 11% des dépenses de consommation des ménages (poids 2006). Si le contenu du panier-type n'avait pas été ajusté à chaque révision, l'évolution des prix des ordinateurs, des téléphones cellulaires ainsi que des autres nouveautés technologiques ne serait pas mesurée et intégrée dans le taux d'inflation.

Les besoins des utilisateurs évoluent également dans le temps. Ils sont davantage diversifiés et requièrent, en raison de la complexification du système économique, des informations plus ciblées. Ainsi, en 2000, a été mis en place un système modulaire d'indices, constitué de l'IPC, en tant que module central, et de modules complémentaires. Ces derniers fournissent des informations que l'IPC n'apporte pas, telle l'évolution des primes d'assurance-maladie et leur impact sur le revenu disponible des ménages (indice des primes d'assurance-maladie) ou le renchérissement pour différents groupes socio-économiques¹ (rentiers, familles monoparentales, couples avec enfants, actifs et indépendants). Les révisions sont donc l'occasion de sonder les utilisateurs afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Une révision permet également d'optimiser encore davantage le rapport coût-bénéfice et, par des techniques d'échantillonnage et de relevé appropriées, de réduire les coûts de production. Cet aspect a occupé une place importante lors de la révision de 2005. Dans le contexte actuel de restrictions budgétaires, il est devenu indispensable de réfléchir sur la façon de produire une statistique à des coûts moindres, tout en maintenant voire en accroissant la qualité de l'information.

Parallèlement aux éléments présentés ci-dessus, la révision de 2005 a eu des objectifs supplémentaires: la mise en place d'un système de gestion de la qualité du projet, le développement d'une nouvelle plateforme informatique ainsi que la réduction de la charge de travail de nos fournisseurs de données par des techniques de relevé adaptées.

¹ La production de ces indices a cessé, vu que les résultats étaient très proches les uns des autres.

3 L'IPC, partie intégrante du système statistique suisse, européen et international

La construction de l'IPC est conditionnée par plusieurs éléments:

- L'IPC est une composante du système statistique suisse dont le cadre global est défini par les comptes nationaux (CN). Les concepts, définitions et délimitations de l'IPC doivent correspondre autant que possible à ceux de la comptabilité nationale. Ainsi, c'est la comptabilité nationale qui définit la notion de «dépenses de consommation des ménages privés».
- Au niveau européen, les règles et directives d'EUROSTAT pour le calcul des indices de prix à la consommation harmonisés (IPCH) ont été, lors des révisions 2000 et 2005, prises en considération, même si elles n'ont force obligatoire que depuis le 1^{er} janvier 2007².

- Au niveau international, la Suisse a ratifié la Convention no 160 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), s'engageant ainsi à respecter les normes relatives à l'établissement de statistiques du travail, dont fait partie l'IPC.

L'ensemble de ces conditions-cadre influencent donc de manière significative les bases conceptuelles de l'IPC. Elles permettent de garantir également la cohérence des différentes statistiques au niveau suisse et leur comparabilité au niveau international.

² La Suisse ne calcule actuellement pas d'IPCH. Cet indicateur sera produit dans le cadre des accords bilatéraux conclus avec l'Union européenne, à partir de janvier 2008.

4 Les bases méthodologiques

Comme bon nombre de statistiques économiques, la construction de l'IPC n'est pas simple, en raison de la complexité du tissu économique et commercial et de son évolution constante. Elle exige donc la définition de toute une série de paramètres afin de pouvoir déterminer ce que l'on veut mesurer et comment on peut le mesurer. Ce chapitre explique les différentes étapes nécessaires à la construction de l'IPC ainsi que les éléments-clé qui le constituent.

4.1 Le champ d'application

Afin de pouvoir interpréter et utiliser l'IPC correctement, il est nécessaire de définir sa couverture: Quelle est la population couverte? Quelles types de dépenses considère-t-on et dans quel espace géographique? Sur quel territoire relève-t-on les prix?

- La population couverte est **les ménages privés** qui résident en Suisse de manière permanente. Sont donc exclus de cette couverture les touristes, les frontaliers et les ménages dont le séjour en Suisse est de courte durée (étudiants étrangers, travailleurs temporaires, etc.). Les ménages collectifs, tels les résidents des homes pour personnes âgées ou des foyers pour étudiants, ne font pas partie non plus de la population couverte, ne disposant que de peu d'informations relatives à leurs dépenses.
- Ce sont les **dépenses de consommation finale** qui délimitent les biens et services considérés. Selon la définition des comptes nationaux, ne sont pas considérées comme de la consommation les dépenses de transfert³ telles les impôts directs, les cotisations aux assurances sociales, ainsi que les dépenses à caractère d'investissement et d'épargne. En outre, l'IPC se limite

aux transactions **monétaires**, excluant ainsi l'autoconsommation, le troc ainsi que les prestations en nature.

- Les dépenses considérées sont celles effectuées par la population couverte **en Suisse et à l'étranger (concept national)** pour les dépenses).
- Finalement, les **prix** sont **relevés sur le territoire suisse (concept intérieur)** pour les prix).

4.2 Le panier-type et sa pondération

Le premier ingrédient nécessaire à la production de l'IPC est la constitution du panier-type et l'attribution d'un poids à chacun de ses composants.

4.2.1 Le panier-type

Le panier-type est un panier de produits de consommation regroupant l'ensemble des biens et services consommés par les ménages. Toutes sortes de produits y sont représentés: les produits alimentaires, les vêtements, les dépenses relatives au logement, les meubles, les services de santé, sans oublier les dépenses relatives au transport, les produits de communication, etc. Le panier-type 2006 détaillé est présenté à l'annexe 1.

Quand on forme un panier-type, deux questions se posent: Quel est son **contenu** et quelle est sa **structure**?

Le panier-type se doit d'être représentatif de l'ensemble des dépenses de consommation faites par les ménages. Son **contenu** doit être aussi exhaustif que possible. Il n'est cependant pas envisageable d'y recenser tous les biens et services existant sur le marché, les produits proposés aux consommateurs étant beaucoup trop nombreux. Il faut alors faire un choix. Ce choix s'effectue essentiellement sur la base de l'importance des produits dans les dépenses de consommation des ménages: à moins de 0,1 % (cela correspond à une dépense d'environ CHF 5.– par mois et par ménage), le produit n'est généralement pas intégré dans le panier-type (par exemple la location de biens durables, les leçons de

³ Une dépense de transfert est une dépense obligatoire des ménages, dont la gestion est prise en charge par l'Etat ou par des institutions privées sans but lucratif.

conduite et les services funéraires). Font exception un certain nombre de produits de consommation courante, tels le riz, la farine, le thé, quelques fruits et légumes, qui, malgré leur faible importance dans les dépenses des ménages, font quand même partie du panier-type. La source utilisée pour construire le panier-type est d'une part l'enquête sur les revenus et la consommation (ERC), qui est à même de fournir des informations très détaillées sur les dépenses des ménages privés et leur importance, et d'autre part les associations et distributeurs, qui apportent leur expérience dans les différents marchés concernés⁴.

Une fois les produits choisis, il faut leur définir une **structure**. Celle-ci est importante afin, d'une part, de classer les produits de la manière la plus cohérente possible et, d'autre part, de fournir des résultats agrégés correspondant aux besoins des utilisateurs. Depuis 2000, la nomenclature internationale «COICOP⁵» est utilisée. Celle-ci est employée pour le calcul de l'inflation et pour d'autres enquêtes par tous les pays européens. Elle permet une comparaison internationale des résultats détaillés au niveau des 12 groupes principaux et des groupes de produits définis en commun. Les 12 groupes principaux sont les suivants:

1. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
2. Boissons alcoolisées et tabacs
3. Habillement et chaussures
4. Logement et énergie
5. Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison
6. Services médicaux et dépenses de santé
7. Transports
8. Communications
9. Loisirs et culture
10. Enseignement
11. Restauration, hôtellerie
12. Autres biens et services

Au niveau plus fin de la nomenclature figurent les postes de dépenses puis les variétés. Ces deux niveaux sont formés au niveau national selon la structure de consommation propre à chaque pays.

Figure 1: Structure hiérarchique du panier-type et exemple

Type de position	Exemple
Groupe principal	Alimentation et boissons non alcoolisées
Groupe de produits	Alimentation
Groupe de produits	Pain, farine et produits alimentaires
Postes de dépenses	Farine
Variété	Farine blanche
Variété	Autres farines

Le panier-type est modulable, dans le sens qu'il est possible de regrouper ses composants selon différents critères en fonction des besoins des utilisateurs. Ainsi, sont également publiés des résultats:

- Selon le type de produits (marchandises respectivement services)
- Selon la provenance des produits (du pays ou de l'étranger)
- Pour des regroupements de produits dont certaines caractéristiques sont communes (par exemple les produits pétroliers, les produits saisonniers, les prix administrés)
- En excluant certains produits (par exemple l'IPC sans les produits saisonniers, sans les produits du tabac ou sans les prix administrés).

Un extrait d'un communiqué de presse, où figurent l'ensemble des résultats publiés, est présenté à l'annexe 2.

4.2.2 La pondération

Les différents composants du panier-type n'ont pas tous la même importance dans le budget des ménages. En effet, un ménage n'accorde pas la même part de dépenses pour se loger (20%) que pour se vêtir (4,3%). Pour des résultats économiquement corrects, les différentes évolutions de prix enregistrées doivent être pondérées par l'importance des postes de dépenses correspondant⁶. La pondération détaillée 2006 est présentée à l'annexe 1.

La source de pondération est l'Enquête sur les revenus et la consommation (ERC), menée à un rythme annuel par l'OFS, auprès des ménages résidant de manière

⁴ La Suisse dénombre de multiples associations qui représentent différents secteurs. Ainsi, par exemple, pour construire le panier-type des fruits et légumes, l'OFS a consulté les associations «Fruit-Union Suisse» et «l'Union maraîchère suisse».

⁵ Classification of Individual COnsumption by Purpose (COICOP), EUROSTAT, *Recueil de documents de référence sur l'IPCH (2/2001/B/5)*, 2007, page 26 Règlement (CE) no 1749/1999 du Conseil du 23 juillet 1999

⁶ Par exemple, si les loyers augmentent de 2% et que leur poids est de 20%, la contribution des loyers au renchérissement sera donc de 0,4%.

permanente en Suisse⁷. L'ERC est effectuée sur la base de 12 échantillons tirés au hasard à partir de l'annuaire téléphonique électronique et stratifiés selon les 7 grandes régions de la Suisse (voir la figure 5 en page 13). Les ménages choisis au hasard sont interrogés pendant un mois au sujet de leurs dépenses de consommation, quotidiennes, périodiques et non périodiques, et de leurs revenus. Ils remplissent chaque jour plusieurs carnets dans lesquels ils indiquent précisément les dépenses et les recettes. Ces données sont ensuite exploitées, plausibilisées et analysées avant d'être utilisées comme base pour la pondération du panier-type. L'ERC est à l'heure actuelle la meilleure source d'information pour calculer les poids du panier-type. En effet, cette enquête:

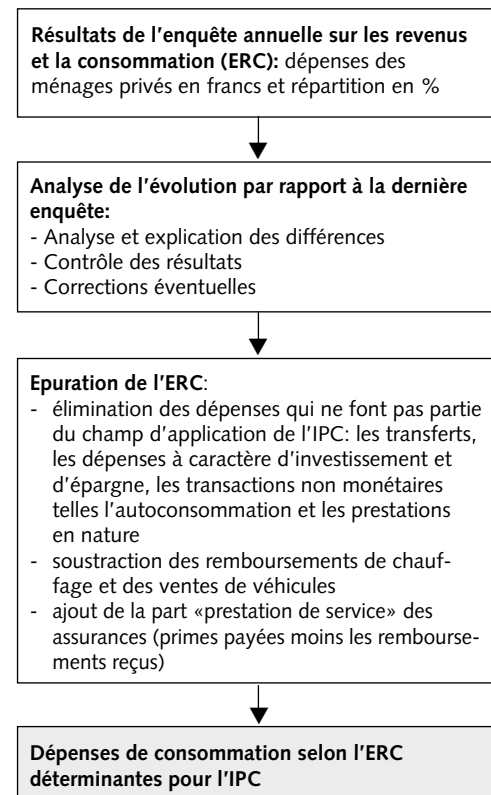
- couvre l'ensemble des dépenses de consommation des ménages privés;
- fournit des résultats très actuels (seulement deux ans de décalage: les poids de 2006 ont été calculés avec les résultats de l'ERC 2004);
- utilise la même nomenclature que l'IPC (la COICOP – voir chapitre 4.2.1);
- fournit des indications quant à la précision des données (variance);
- est à même de prendre en compte les besoins spécifiques de l'IPC.

Le seul inconvénient réside dans la taille de l'échantillon et plus précisément le degré de précision des résultats pour certains biens durables. En effet, pour les groupes de biens achetés peu fréquemment (par exemple les véhicules, les appareils ménagers), le nombre d'inscriptions enregistrées auprès des ménages est généralement faible et la variance élevée. Il en résulte pour ces groupes de biens, des poids annuels très fluctuants. C'est dans ce domaine que l'équipe responsable de l'ERC a beaucoup travaillé ces dernières années. Afin d'améliorer la précision de ces résultats, la période d'enquête pour ces biens durables a été élargie à 12 mois au lieu d'un, ce qui signifie que le ménage est interrogé non seulement durant le mois durant lequel il a été choisi mais également durant les 11 mois précédents. Il en résulte un plus grand nombre d'observations et une variance plus faible.

L'ERC ne peut cependant pas être utilisée telle quelle pour le calcul des poids du panier-type. Un certain nombre d'opérations doit être effectué. Le passage des données de l'ERC aux poids finaux du panier-type est présenté ci-contre:

Figure 2: des résultats de l'ERC aux dépenses déterminantes pour l'IPC

1^{ère} étape: analyse et épuration de l'ERC

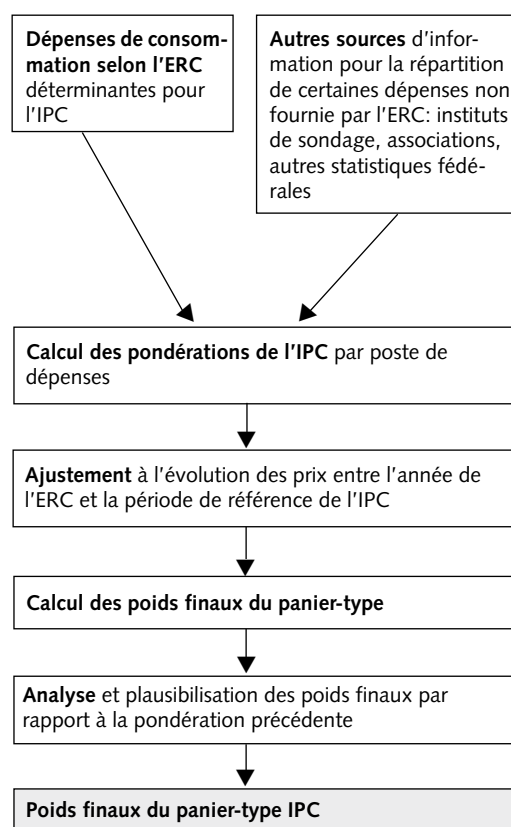


Dans un premier temps, certaines dépenses doivent être éliminées car ne faisant pas partie du champ d'application de l'IPC. L'important lors de cette première étape est d'obtenir les dépenses de consommation qui sont déterminantes pour l'IPC.

⁷ Ce qui exclut par définition les touristes et les ménages résidant en Suisse pendant une courte période.

Figure 3: des dépenses de l'ERC aux poids du panier-type de l'IPC

2^{ème} étape: calcul et analyse des poids du panier-type

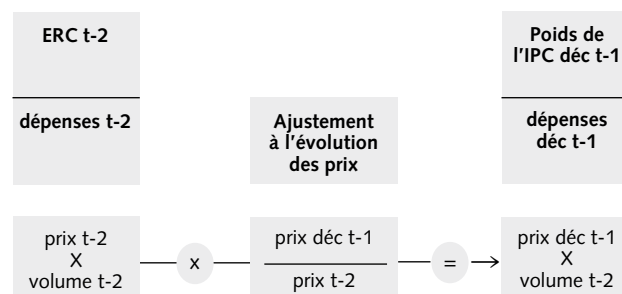


L'ERC est la source principale utilisée pour le calcul des poids. Pour certains groupes de biens, les résultats fournis ne sont cependant pas suffisamment détaillés. Il est alors nécessaire de recourir à d'**autres sources d'information** pour pouvoir effectuer une répartition. Un exemple type est la pondération de l'énergie: l'ERC ne fournit pas en détail les dépenses énergétiques des ménages pour l'électricité, le gaz, la mazout, le chauffage à distance et le bois. La raison est qu'une bonne partie de ces dépenses fait partie des charges locatives forfaitaires facturées par le bailleur. Le ménage ignore donc souvent ce qu'il dépense effectivement en chauffage. Pour répartir ces dépenses énergétiques sur les différentes positions du panier-type, la statistique de l'Office fédéral de l'énergie⁸ est utilisée. Celle-ci fournit des données détaillées sur la consommation finale d'énergie des ménages, rendant possible le calcul d'une clé de répartition.

⁸ «Statistique globale suisse de l'énergie», Office fédéral de l'énergie, publication annuelle.

Pour obtenir les poids finaux de l'IPC utilisés durant l'année t, un **ajustement à l'évolution** des prix est effectué entre l'année de l'ERC (t-2) et la période de référence de l'IPC (décembre t-1). En effet, selon la théorie des indices et la méthodologie retenue par l'OFS⁹, il doit y avoir concordance entre la période de base (IPC=100) et la période de référence (période de validité des poids). Les poids de l'ERC sont ajustés comme suit:

Figure 4: l'ajustement à l'évolution des prix



Par exemple, pour calculer les poids de décembre 2005, les résultats de l'ERC 2004 ont été ajustés à l'évolution des prix enregistrée entre l'année 2004 (moyenne) et décembre 2005¹⁰.

Fréquemment utilisée au niveau international, cette méthode est simple à appliquer, transparente et compréhensible. Elle émet cependant l'hypothèse d'inélasticité-prix entre les produits: selon cette méthode, si les prix d'un produit doublent, la dépense des ménages pour ce même produit double également. Ceci est vrai pour certains biens faiblement élastiques voire inélastiques, tels les carburants ou les agents énergétiques, mais ne s'applique guère pour la plupart des autres biens. Selon des études effectuées dans le cadre de la révision 2005 de l'IPC, cet inconvénient n'exerce guère d'impact sur les résultats, en tout cas au niveau de l'inflation totale¹¹, raison pour laquelle cette méthode est maintenue en tout cas jusqu'en 2010.

⁹ Dans le concept initial de Laspeyres, les périodes de base et de référence doivent être identiques. Actuellement, quelques pays n'appliquent plus ce principe et ont ainsi des périodes de base et de référence différentes. Jusqu'en 2010, l'OFS maintient ce principe.

¹⁰ En réalité, on a utilisé octobre 2005 pour des questions de délais de calcul. L'évolution des prix entre octobre et décembre est toutefois observée attentivement afin de vérifier qu'il n'y ait pas de biais.

¹¹ Les indices 2002 et 2003 ont été recalculés ex-post avec les poids effectifs, c'est-à-dire avec les résultats de l'ERC 2001, respectivement 2002. Bien que les poids varient sensiblement dans certains groupes, le taux d'inflation simulé est identique au taux d'inflation officiel.

L'ERC étant conduite à un rythme annuel, **les poids du panier-type sont mis à jour chaque année** depuis 2002, ce qui permet de prendre en compte rapidement les changements d'habitude de consommation des ménages et de disposer de poids collant davantage à la réalité de consommation des ménages privés.

4.3 Les prix

Le deuxième ingrédient nécessaire au calcul de l'IPC est les prix, autour desquels gravite toute une série de questions :

- Quels prix : faut-il tenir compte des rabais, actions, soldes et autres promotions ? Comment traiter les tarifs ?
- A quelle période introduire les prix dans la calculation : au moment de l'achat, du paiement ou de l'utilisation ?
- Dans quelles régions et dans quels points de vente relever les prix ?
- A quelle fréquence et durant quelle période du mois relever les prix ?
- Qui relève les prix ?
- Selon quelle technique ?
- Comment traiter les changements d'assortiment et les ajustements de la qualité ?

Les prix sont à la base du calcul de l'IPC. De leur qualité dépend la qualité finale des résultats.

4.3.1 Les prix déterminants

Est déterminant pour le calcul de l'IPC **le prix de transaction**, c'est-à-dire le prix payé à l'étalage par le consommateur pour un bien ou un service particulier. Sont donc inclus les impôts indirects (TVA, taxe d'incitation) et les subventions. Par contre, d'éventuels frais de crédit ou intérêts en sont exclus. Les réductions de prix (actions, promotions, rabais, soldes) sont prises en considération aux conditions suivantes :

- la réduction doit s'appliquer à un bien ou un service précisément défini, présent dans l'échantillon de produits de l'IPC et en tout point identique à celui de la période précédente ;

- elle doit être offerte à tous les consommateurs, sans discrimination et n'être soumise à aucune condition ;
- les rabais de quantité ne doivent pas excéder trois fois la quantité vendue en temps normal (par exemple, trois shampoings pour le prix de deux).

Sont donc exclus les prix de liquidation, les réductions de prix liées à une obligation d'achat (par exemple, à l'achat d'un livre, le deuxième est offert à moitié prix), les réductions de prix accordées à certains groupes de la population (les rentiers, les militaires, les étudiants, etc.)¹², ainsi que les baisses de prix d'articles défectueux ou périmés.

Les **tarifs** sont des « prix particuliers », dans le sens qu'il n'existe pas un prix unique pour un produit, mais plusieurs et que cette série de « prix » est liée à des conditions. On trouve des tarifs pour la consommation d'électricité, du gaz, du téléphone et pour les transports publics. La difficulté avec ce genre de produit est que la structure des tarifs se modifie au fil du temps, de sorte à qu'il est difficile de suivre leur évolution (par exemple, le prix du billet de bus « courte distance » reste le même, mais la distance que l'on peut parcourir en payant ce prix se réduit ou la zone tarifaire se modifie). Pour faire face à cette spécificité, on définit des paquets de prestation qui correspondent à des modèles de consommation. Le coût de ces paquets s'assimile à un prix et est mesuré au fil du temps. Un exemple de calcul de l'évolution des prix avec des produits tarifaires est présenté au chapitre 5.2.

4.3.2 La période d'introduction des prix

Les prix sont introduits dans la calculation au moment de l'achat des produits. C'est donc le **concept d'acquisition** qui est appliqué. La plupart des biens sont achetés, payés et consommés pratiquement simultanément ou en tout cas durant le mois en cours. Pour ceux-là, il n'y a aucune question particulière à régler. Pour d'autres par contre, la période d'achat peut sensiblement différer de la période de paiement et d'utilisation. Il s'agit notamment des services, tels les voyages à forfait et les transports aériens. Le voyage ou le vol peut être réservé en février (période d'acquisition), payé en mai (période de paiement) et consommé en juillet (période d'utilisation). Pour ces services-là également, la période d'acquisition

¹² Exception faite de certains services pour lesquels les réductions de prix pour certains groupes de la population peuvent être considérées, tels l'entrée au cinéma ou les transports publics.

fait foi: les prix valent donc pour le mois durant lequel l'achat a eu lieu. Ce concept a des implications pratiques importantes, puisque, pour pouvoir l'appliquer, il est nécessaire de définir le service de manière extrêmement précise. Le relevé des prix des transports aériens est présenté au chapitre 5.3.

4.3.3 La structuration et l'échantillonnage: le choix des régions, des points de vente et des produits

Le relevé des prix est structuré en trois niveaux: les régions, les points de vente et les produits. A chaque niveau, un échantillon, représentatif de la population totale, est construit. A défaut d'avoir une base de sondage fiable pour effectuer un tirage aléatoire, c'est la méthode raisonnée qui est utilisée.

Les **régions** ont été choisies selon les critères suivants:

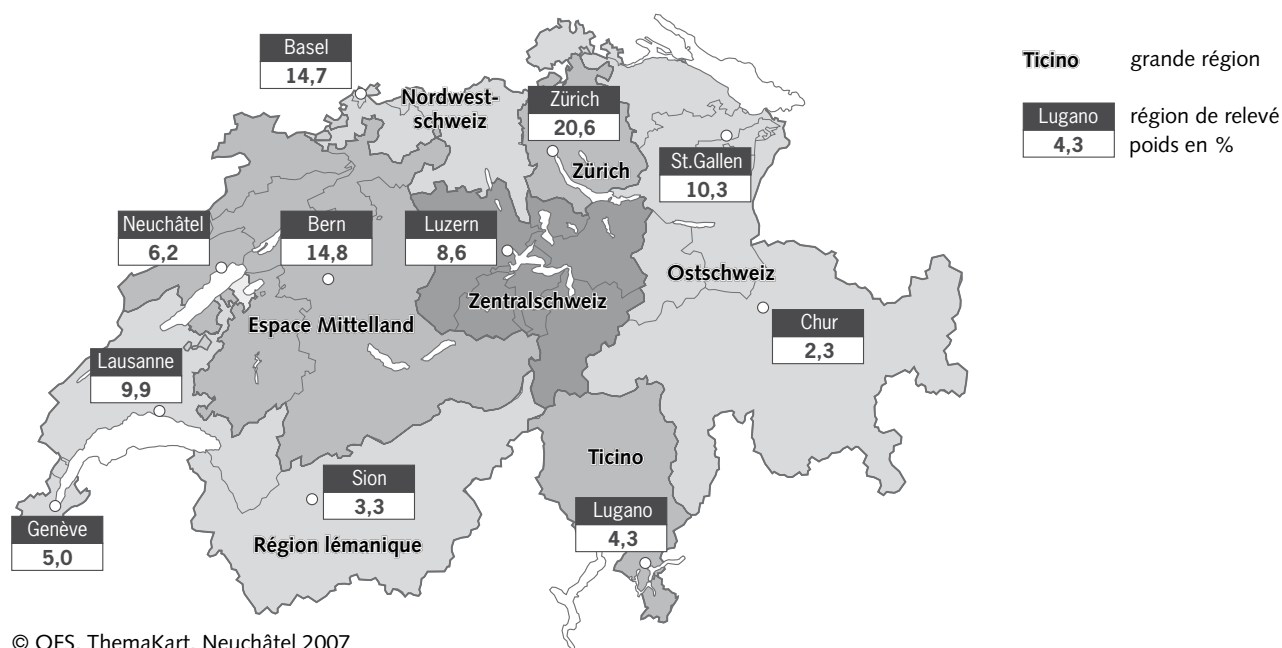
- Comme base est utilisé le découpage de la Suisse en 7 grandes régions: entre une et trois régions sont choisies à l'intérieur de ces grandes régions et au maximum une région par canton;

- Seuls les grands et moyens centres urbains, y compris leur agglomération, sont pris en considération. C'est en effet dans ces centres que la consommation est concentrée;
- On veille à une bonne répartition géographique couvrant toutes les régions linguistiques.

Au final, 11 régions ont été sélectionnées pour le relevé des prix de 2006 à 2010. Chaque région est pondérée sur la base des dépenses de consommation des ménages privés de l'ERC¹³ (même source que la pondération du panier-type).

Dans chaque région sont choisis des **points de vente** offrant des produits présents dans le panier-type. Sont représentés dans l'indice d'une part les points de vente les plus importants implantés sur tout le territoire helvétique et d'autre part des points de vente régionaux, ces derniers étant choisis par les enquêteurs régionaux. Au total, environ 2200 points de vente participent aux enquêtes successives. La plupart des commerces sont regroupés en canaux de distribution¹⁴, eux-mêmes pondérés en fonction des dépenses de consommation des

Figure 5: Les 11 régions de relevé de l'IPC 2005 et leur pondération



¹³ Le poids des régions est ajusté tous les 5 ans, soit à chaque révision. Afin de garantir la représentativité des résultats sur une relativement longue période et pour les régions de plus petite taille, la moyenne des données ERC 2000 à 2004 a été appliquée.

¹⁴ On distingue Migros, Coop, les magasins Discount, les grandes surfaces, les commerces spécialisés, le commerce par correspondance entre autres.

ménages privés. L'échantillon de points de vente est actualisé de manière permanente, selon leur évolution sur le marché.

Dans chaque point de vente sélectionné sont choisis, toujours de manière raisonnée, **les produits**, dont l'évolution des prix entre dans le calcul de l'IPC. Ces produits sont définis par les variétés faisant partie du panier-type. Ils sont choisis par les enquêteurs régionaux et l'OFS, doivent être vendus couramment et rester sur les étales une relativement longue période de temps afin de pouvoir suivre l'évolution de leur prix au fil des mois. Au total, environ 400'000 prix sont relevés chaque année.

4.3.4 La fréquence de relevé et la couverture temporelle

La **fréquence** des relevés de prix est mensuelle pour les produits dont les prix fluctuent fréquemment (les produits frais; elle est même bimensuelle pour les produits pétroliers), trimestrielle voire semestrielle pour les autres biens et services du panier-type. Les prix de certains produits, dont l'évolution est connue à l'avance et diffusée largement tels les services de télécommunication et les transports publics, sont même relevés de manière aperiodique. A l'annexe 3 se trouve la périodicité détaillée du relevé des prix pour chaque groupe de produits. Dans le cadre de ces périodicités, les prix des articles choisis sont relevés durant les six premiers jours ouvrables du mois, à l'exception des prix des produits pétroliers. En raison de leur forte volatilité, les prix du mazout et de l'essence sont relevés, dès décembre 2005, deux fois par mois au lieu d'une (un jour fixe au début et au milieu du mois). Cette extension de la **couverture temporelle** pour les produits pétroliers améliore encore la précision des résultats.

Dans le cadre de la production d'un indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), les fréquences de relevé ainsi que la couverture temporelle vont être adaptées aux règlements d'EUROSTAT et probablement modifiées dès 2008 (voir chapitre 6.3).

4.3.5 L'organisation et les techniques de relevé des prix

Le relevé des prix est scindé en deux catégories:

- **Un relevé régional** est effectué dans les 11 régions. Il ne concerne qu'une partie du panier-type, soit les produits dont les prix se forment à l'échelle régionale, tels les produits frais et les produits pétroliers par exemple. Ce relevé régional garantit également la présence de points de vente régionaux dans l'échantillon, tels les boulangeries, les boucheries et les

magasins spécialisés. Il est sous-traité depuis l'an 2000 à l'institut de sondage privé IHA-GfK qui dispose d'un réseau de 33 enquêteurs régionaux (3 par régions) qui relèvent les prix dans près de 1000 points de vente. Ces enquêteurs régionaux habitent dans leur région de relevé: ils connaissent donc bien la structure commerciale régionale et les habitudes de consommation locales. Leur travail est régulièrement contrôlé par IHA-GfK et par l'OFS et ils suivent une formation deux fois par année, ce qui permet d'améliorer continuellement la qualité de leur travail et d'uniformiser les pratiques en matière de relevé (surtout concernant les ajustements de la qualité).

- **Un relevé central** est effectué par l'OFS. Il concerne les groupes de biens dont les prix sont administrés ou semi-administrés (par exemple la santé, les transports publics), les produits dont les prix sont identiques dans toute la Suisse (par exemple, les télécommunications) ainsi des grandes chaînes de distribution dont les prix sont fixés au niveau national. L'OFS relève les prix dans plus de 1000 points de vente.

Le relevé des prix est effectué sur le terrain (enquêteurs régionaux et OFS) pour le trois-quarts des prix, par téléphone, par fax, par poste, par courriel, sur internet ou dans des catalogues pour le quart restant. La grande diversité de techniques de relevé des prix s'explique par l'hétérogénéité des marchés: pour chaque type de produit est recherché la technique de relevé optimale, c'est-à-dire celle qui permet d'avoir des données de haute qualité à coûts moindres et de limiter au maximum la charge de travail des fournisseurs de données. Ainsi pour la grande majorité du relevé, une présence sur le terrain est obligatoire pour avoir des données de très bonne qualité; dans d'autres domaines par contre, un relevé sur Internet est suffisant (par exemple, les télécommunications). Depuis 2004, de nouvelles techniques de relevé sont à l'étude, notamment l'utilisation des données scannées. Ces dernières sont disponibles dans la plupart des grandes chaînes de distribution du commerce de détail. Elles ont l'avantage de fournir des informations précises sur les produits qui se vendent le mieux et d'élargir la couverture temporelle des prix¹⁵. Elles permettent également de limiter la charge de travail de nos fournisseurs de données.

¹⁵ Avec les données scannées, toutes les transactions effectuées dans le mois sont enregistrées. Cela signifie que le prix (moyen) obtenu par ce biais est bien plus représentatif que celui relevé une seule fois durant la première semaine du mois.

4.3.6 Le traitement des changements qualitatifs

Pour le calcul du renchérissement, la théorie exige que la composition du panier-type reste fixe pendant une certaine période, afin de ne mesurer que l'évolution pure des prix. Or, dans la réalité, les produits se modifient au fil du temps, s'améliorent, suivent les tendances de la mode et les avancées technologiques. Par exemple, il est difficile de pouvoir suivre le prix d'un ordinateur sur une période plus longue que trois mois; de même les vêtements ont en général une durée de vie d'une saison. Dans ces conditions, il est indispensable de fixer des règles pour remplacer un produit par un autre et effectuer des ajustements de la qualité.

Lorsqu'un produit n'est plus dans l'assortiment d'un point de vente, quatre techniques sont à disposition pour le remplacer:

- 1 La substitution directe: il s'agit de trouver un produit similaire (produit B) dont les caractéristiques sont comparables à celui qui a disparu (produit A). La différence de prix entre les deux produits est considérée comme une différence de prix dans son intégralité:

	Prix mai 06	Prix juin 06	Différence de qualité	Différence de prix
Produit A	10.-	-	-	-
Produit B		10.20	-	0.20

- 2 La méthode du chaînage: cette technique est surtout appliquée aux produits technologiques. Il s'agit de trouver un produit de remplacement (produit B) qui n'est pas fondamentalement différent de celui qui a disparu (produit A) mais dont les différences qualitatives sont significatives. Pour appliquer cette technique, le produit qui a disparu et le produit remplaçant doivent se trouver simultanément dans l'assortiment, soit en temps t-1, soit en temps t. La différence de prix mesurée entre les deux produits durant la même période est considérée comme une différence de qualité:

	Prix avril 06	Prix mai 06	Prix juin 06	Différence de qualité	Différence de prix
Produit A	10.-	10.-	-	-	-
Produit B		11.-	11.50	1.-	0.50

- 3 L'ajustement explicite: cette méthode est surtout appliquée aux ordinateurs personnels et aux véhicules. La différence de qualité entre le produit qui a disparu (produit A) et le produit remplaçant (produit B) est jugée soit par un expert sur la base des caractéristiques des produits soit sur la base du coût des options¹⁶:

	Prix mai 06	Prix juin 06	Différence de qualité	Différence de prix
Produit A	1200.-	-	-	-
Produit B		1500.-	250.-	50.-

- 4 Le non remplacement: finalement, si aucune des trois méthodes ci-dessus n'est applicable, la série de prix du produit qui a disparu (produit A) est arrêtée et une nouvelle série de prix démarre avec le nouveau produit (produit B). Aucune comparaison de prix n'est effectuée.

	Prix mai 06	Prix juin 06	Différence de qualité	Différence de prix
Produit A	35.-	-	-	-
Produit B		40.-	-	-

Le remplacement des produits et les ajustements de la qualité sont l'un des domaines les plus problématiques de la statistique des prix. Il est en effet très difficile de juger en terme d'utilité de la différence de qualité entre deux produits. L'une des hypothèses développées ces dernières années est que l'utilité retirée d'un bien est déterminée par les caractéristiques qui le composent. Ce sont les techniques hédoniques, qui consistent à construire un modèle de régression en attribuant un coefficient aux caractéristiques principales du produit. Un tel modèle permet de calculer un prix (fictif) auquel le produit devrait se vendre sur la base de ses composants. La différence entre le prix ainsi estimé et effectivement observé sur le marché est une différence de prix intégrale. Les techniques hédoniques ne sont pas appliquées par l'OFS car elles sont très coûteuses à développer. Toutefois, l'OFS collabore à un projet national et suit de très près les développements internationaux.

¹⁶ La technique du coût des options peut être appliquée quand un élément du produit est offert en option (par exemple, la climatisation d'un véhicule).

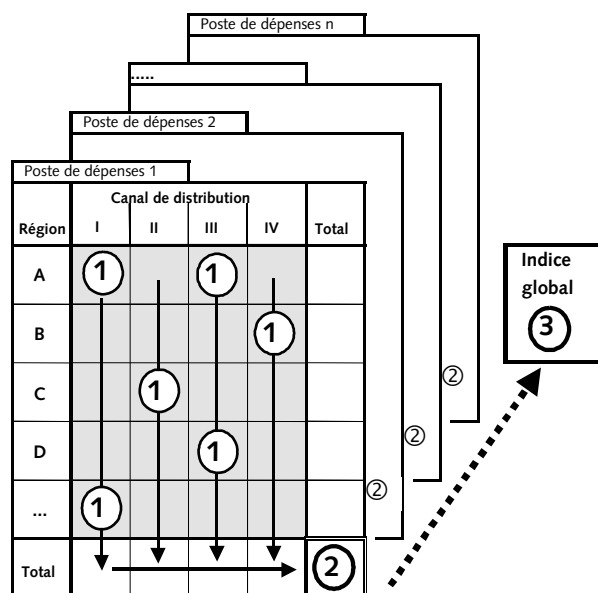
4.4 La méthode de calcul

4.4.1 De l'agrégation de base à l'agrégation supérieure

Le troisième et dernier ingrédient nécessaire au calcul de l'IPC est la méthode de calcul qui va permettre finalement d'agréger les données et de calculer les résultats.

Au terme du relevé des prix, nous disposons d'un ensemble de prix. Comment arrive-t-on aux indices et comment ceux-ci sont-ils agrégés? Il est important de rappeler, avant de répondre à cette question, que les prix sont rattachés à trois niveaux pondérés: les régions, les canaux de distribution et le panier-type, comme le montre la figure 6. Ces trois niveaux influent également sur les étapes d'agrégation.

Figure 6: les trois niveaux d'agrégation dans l'IPC



Dans les cellules ① sont contenues des observations de prix non pondérées rattachées à une région, un canal de distribution et un poste de dépenses (par exemple les prix de la farine relevés à Neuchâtel dans les commerces spécialisés). La première étape d'agrégation, **l'agrégation de base**, consiste à agréger l'ensemble de ces prix dans le but d'obtenir un indice par cellule. Pour ce faire, la **moyenne géométrique (MG)** est utilisée.

$$MG = \left[\prod_{i=1}^n \left(\frac{p_i^t}{p_i^0} \right) \right]^{\frac{1}{n}}$$

où:

$$\begin{aligned} n &= \text{nombre d'observations de prix} \\ p_i^t &= \text{prix du bien } i \text{ pendant le mois sous revue } t \\ p_i^0 &= \text{prix du bien } i \text{ pendant le mois de base} \end{aligned}$$

La moyenne géométrique est une moyenne très appréciée dans la statistique des prix car elle possède des propriétés mathématiques intéressantes, telles la propriété de transitivité¹⁷, très importante dans un contexte de chaînage (voir l'agrégation supérieure ci-dessous). De plus, les résultats qu'elle fournit tiennent compte d'une élasticité de substitution unitaire entre les produits contenus dans la cellule, ce qui est plus réaliste économiquement parlant que l'inélasticité traduite par la moyenne arithmétique de Carli¹⁸.

¹⁷ L'axiome de transitivité exige que l'on puisse calculer un indice entre T0 et Tn en passant par les périodes intermédiaires Tn-1, Tn-2, Tn-3.....

¹⁸ La moyenne arithmétique de Carli ou moyenne des rapports de prix (MRP) consiste à calculer un indice pour chaque série de prix et à agréger arithmétiquement ces indices:

$$MRP = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \frac{p_i^t}{p_i^0}$$

Cette méthode accorde la même importance à chaque variation de prix.

La deuxième étape d'agrégation ②, **l'agrégation intermédiaire**, consiste à agréger les indices obtenus lors de l'agrégation de base. Les régions puis les canaux de distribution sont agrégés en utilisant une moyenne arithmétique pondérée. On obtient alors un indice par poste de dépenses (par exemple, l'indice des prix de la farine):

$$I_i^t = \sum_{l,k=1}^{x,z} g_l \times g_k \times I_{i,lk}^t$$

où:

I_i^t	=	indice du poste de dépenses i en temps t
$I_{i,lk}^t$	=	indice du poste de dépenses i en temps t par canal de distribution l et par région k
g_l	=	pondération attribuée au canal de distribution l ($l=1,\dots,x$)
g_k	=	pondération attribuée à la région k ($k=1,\dots,z$)

La troisième et dernière étape d'agrégation ③, **l'agrégation supérieure**, permet de calculer l'IPC au niveau du total. L'indice de chaque poste de dépenses, obtenu lors de la deuxième étape d'agrégation, est pondéré par le poids respectif de ceux-ci dans le panier-type (par exemple, l'indice des prix de la farine est pondéré par le poids de la farine dans le panier-type). L'agrégation de ces indices pondérés nous donne hiérarchiquement un indice des prix par groupe de produits, par groupe principal puis l'indice au niveau du total. La formule de calcul utilisée pour cette agrégation est celle de **Laspeyres**:

$$I^t = \sum_{i=1}^n g_i^0 I_i^t$$

où:

$$g_i^0 = \frac{q_i^0 p_i^0}{\sum_{i=1}^n q_i^0 p_i^0} \quad \text{et} \quad I_i^t = \frac{p_i^t}{p_i^0}$$

I^t	=	indice du mois sous revue t
g_i^0	=	pondération du bien i dans la période de base
I_i^t	=	indice du bien i (respectivement du poste de dépenses i) du mois sous revue t
q_i^0	=	quantité du bien i relevée pendant la période de base
p_i^0	=	prix du bien i pendant la période de base
$q_i^0 p_i^0$	=	dépense pour le bien i pendant la période de base
p_i^t	=	prix du bien i pendant le mois sous revue t

Dans un contexte classique de Laspeyres, la pondération est maintenue constante sur une relativement longue période de temps. Or, en réalité, la structure de consommation des ménages évolue de manière sensible d'année en année. Afin de prendre en compte cette évolution, la formule de l'**indice-chaîne de Laspeyres** est utilisée depuis décembre 2001. Un indice-chaîne de Laspeyres est une série d'indices directs de Laspeyre dont la pondération est mise à jour annuellement et dont les résultats sont chaînés les uns aux autres afin de produire de longues séries d'indices:

$$I_{T,m/0}^{CL} = I_{T,m/T-1,b}^L \times I_{T-1,b/T-2,b}^L \times \dots \times I_{2,b/1,b}^L \times I_{1,b/0}^L \times \frac{1}{100^{n-1}}$$

où:

$I_{T,m/0}^{CL}$	=	Indice-chaîne de Laspeyres du mois m de l'année T par rapport à la période de base 0
$I_{T,m/T-1,b}^L$	=	Indice de Laspeyres du mois m de l'année T par rapport au mois de référence b de la période la plus actuelle ($T-1$)
T	=	année de référence
b	=	mois de référence (constante)
n	=	nombre de maillons

Les poids sont actualisés chaque année (voir chapitre 4.2.2) en décembre (représentant le «b» dans la formule ci-dessus), depuis mai 2000¹⁹. Pour illustrer ces propos, nous disposons de 5 maillons pour les résultats de novembre 2006 en base mai 2000=100:

$$I_{2006,nov/mai\ 2000}^{CL} = I_{2006,nov/déc\ 2005}^L \times I_{2005,déc/déc\ 2004}^L \times I_{2004,déc/déc\ 2003}^L \\ \times I_{2003,déc/déc\ 2002}^L \times I_{2002,déc/déc\ 2001}^L \times I_{2001,déc/mai\ 2000}^L$$

L'utilisation de la formule de Laspeyres chaînée permet donc de mettre à jour annuellement les poids du panier-type et d'intégrer assez vite les évolutions de structure de consommation des ménages privés, assurant ainsi une meilleure représentativité des résultats.

¹⁹ Sauf en décembre 2000 où les poids n'ont pas été mis à jour.

4.4.2 Le traitement des observations manquantes: les produits saisonniers

Divers produits accusent, pour des raisons naturelles et climatiques, des fluctuations saisonnières en matière de consommation. Parmi eux se trouvent en particuliers les fruits et légumes et les articles d'habillement et de sport. Par exemple, on trouve difficilement des fraises ou des pêches en hiver; de même, les skis et accessoires ne se vendent qu'à partir du mois d'octobre jusqu'au printemps. Ces produits ne se trouvant pas dans l'assortiment des commerces toute l'année, leurs prix ne peuvent pas être relevés. Etant donné qu'il n'est pas souhaitable d'interrompre la série de prix, le dernier prix relevé est reporté jusqu'à ce que l'article réapparaisse sur le marché. Cela signifie que, en dehors des périodes de relevé, l'évolution des prix est nulle pour les produits manquants. Cette technique a plutôt tendance à réduire la volatilité des résultats.

5 Zoom sur quelques indices particuliers

5.1 L'indice des loyers

L'indice des loyers est le seul indice dans la statistique des prix à la consommation qui est basé sur un échantillon aléatoire simple. Environ 5000 logements de toute la Suisse sont tirés au hasard dans une base de données²⁰. Afin de prendre en compte l'évolution du marché locatif et plus spécialement la construction de nouveaux logements, 1/8 de l'échantillon est renouvelé à chaque trimestre. L'enquête est effectuée par écrit chaque trimestre auprès des bailleurs. Les données relevées sont non seulement le loyer net mais également le nombre de pièces, la surface, l'année de construction et les rénovations effectuées. L'échantillon est stratifié ex post selon le nombre de pièce et l'âge du logement:

Figure 7: matrice des logements

Age	Taille	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces
0–5 ans							
6–10 ans							
11–20 ans							
plus de 20 ans							

Chaque observation est attribuée à une cellule. A l'intérieur de chaque cellule, un loyer moyen est calculé avec la méthode de la moyenne géométrique. Ce loyer moyen par cellule est comparé à celui de la période précédente de sorte à calculer un indice. Chaque indice est ensuite pondéré par l'importance relative de chaque cellule. La pondération par cellule a été calculée sur la base de l'enquête de structure sur les loyers de 2003 et est fondée sur les dépenses des locataires.

Jusqu'à fin 2005, des ajustements de qualité étaient effectués sur les objets en location en fonction des rénovations effectuées. Cette opération a été abandonnée

$$I_{loy}^t = \sum_{c=1}^{24} \frac{\left[\prod_{i=1}^{n_c^t} loy_{ci}^t \right]^{\frac{1}{n}}}{\left[\prod_{i=1}^{n_c^0} loy_{ci}^0 \right]^{\frac{1}{n}}} \times g_c^0$$

où:

- I_{loy}^t = indice des loyers du mois sous revue t
- g_c^0 = pondération de la cellule c dans la période de base
 $\sum_{c=1}^{24} g_c^0 = 1$
- n_c^t = nombre d'observation de loyers de la cellule c à la période t
- n_c^0 = nombre d'observation de loyers de la cellule c à la période de base
- loy_{ci}^t = loyer du logement i appartenant à la cellule c relevé pendant la période t
- loy_{ci}^0 = loyer du logement i appartenant à la cellule c relevé pendant la période de base

début 2006. En effet, le lien entre rénovations et niveau du loyer n'est pas si évident: une étude interne a démontré que des logements rénovés peuvent être moins chers que des logements non rénovés de même taille. Les rénovations n'auraient pas pour but de rajeunir un logement mais plutôt de le maintenir en état afin de pouvoir continuer à le louer.

Le marché du logement est particulier; il ne fonctionne pas comme les marchés des autres produits contenus dans le panier-type. Chaque logement est en soi un bien «unique», de part sa taille, son âge ou sa situation. De plus, le parc locatif ne reste pas constant au fil du temps:

²⁰ Actuellement l'annuaire téléphonique électronique.

de nouveaux logements sont construits, certains sont rénovés et d'autres subissent l'effet du temps. Malgré toutes ces conditions et particularités, il est indispensable de pouvoir mesurer l'évolution des loyers au fil du temps, ceux-ci représentant 20% du panier-type. L'idée de créer des cellules relativement homogènes et d'y répartir les observations de loyers est assez répandue dans la statistique internationale. Le but est de répondre à la question: que paie en location aujourd'hui par rapport à hier un ménage pour un logement de 4 pièces neuf (entre 0 et 5 ans)? C'est en fait une stratification ex post de l'échantillon qui donne des résultats assez proche de la méthode hédonique, pour autant que les caractéristiques de stratification exercent un effet véritable sur le niveau des loyers, ce qui est le cas du nombre de pièces et de l'âge du logement. C'est une méthode assez simple, compréhensible et transparente.

5.2 Le relevé des tarifs: l'exemple du gaz et des prestations dentaires

Le coût de la consommation de **gaz** pour le chauffage et la production d'eau chaude pour un ménage dépend de son comportement de consommation. Ainsi, pour pouvoir mesurer l'évolution des prix du gaz, quatre types de consommation les plus fréquents ont été définis, en collaboration avec l'association suisse des producteurs de gaz:

1. Type de consommation II: 20'000 kWh
2. Type de consommation III: 50'000 kWh
3. Type de consommation IV: 100'000 kWh
4. Type de consommation V: 500'000 kWh non interruptible

Chaque type de consommation est détaillé et comprend tous les coûts facturés aux consommateurs:

Exemple: Type de consommation II: 20'000 kWh
Utilisateurs dont la consommation annuelle moyenne est de 20'000 kWh.

Le coût total et par kWh est calculé en additionnant:

- Les taxes de base
- Les taxes de puissance
- Le prix de consommation pour 20'000 kWh, dont 3000 kWh tarif d'été et 17'000 kWh tarif d'hiver
- La TVA

Le formulaire de relevé complet est présenté à l'annexe 4. Le relevé est effectué lors de changements de tarifs auprès des 30 plus importantes entreprises fournissant du gaz.

Pour les **prestations dentaires**, le principe est similaire: le patient paie en fonction du traitement. Ainsi 11 prestations ont été définies, en collaboration avec l'association suisse des dentistes:

1. Diagnostic «patient-recall»
2. Radiographie
3. Anesthésie
4. Détartrage
5. Extraction
6. Traitement de racine
7. Obturation en composite
8. Composite approximal
9. Prothèse totale
10. Prothèse à châssis coulé
11. Couronne

Chaque prestation est décrite de manière plus détaillée sur le formulaire d'enquête qui se trouve à l'annexe 5. Le relevé est effectué tous les trois mois auprès d'une quarantaine de cabinets dentaires dans les 11 régions de relevé.

5.3 Le relevé des tarifs aériens

Mesurer l'évolution des tarifs aériens au fil du temps est devenu une tâche complexe. En effet, la concurrence sur ce marché s'est fortement intensifiée ces dernières années; les prix sont devenus très flexibles et s'adaptent très rapidement à l'évolution des marchés et aux comportements des consommateurs. Pour se rendre à la destination de leur choix, les consommateurs n'hésitent pas à mettre en concurrence les différentes compagnies aériennes et à choisir la période d'achat la plus avantageuse. Sont en effet de plus en plus fréquents des prix en «first minute» et en «last minute». Pour prendre ces offres en considération, le concept d'acquisition (voir chapitre 4.3.2) a été introduit fin 2005 pour les tarifs aériens. Pour appliquer ce concept, il est nécessaire de définir le produit de manière très précise, comme le montre la figure 8.

Figure 8: le relevé des tarifs aériens: liste des produits

Produit				Période de vol		Prix au moment de l'achat	
Voyage	Destination	no de point de vente	Airport-Code	Aller	Retour	janv. 2006	avr. 2006
2006							
Pâques	Barcelona	16517	BCN	14.04.2006	17.04.2006	423,50	
Pâques	Berlin	16517	BER	14.04.2006	17.04.2006	271,00	
Pâques	London	16517	LON	14.04.2006	17.04.2006	285,50	
Ascension	Barcelona	16517	BCN	25.05.2006	28.05.2006	456,50	
Ascension	Berlin	16517	BER	25.05.2006	28.05.2006	271,00	
Ascension	London	16517	LON	25.05.2006	28.05.2006	282,00	
Week-end d'automne	Barcelona	16517	BCN	01.09.2006	03.09.2006	316,50	
Week-end d'automne	Berlin	16517	BER	01.09.2006	03.09.2006	241,00	
Week-end d'automne	London	16517	LON	01.09.2006	03.09.2006	282,00	
Nouvel-An	Barcelona	16517	BCN	30.12.2006	02.01.2007	-	
Nouvel-An	Berlin	16517	BER	30.12.2006	02.01.2007	-	
Nouvel-An	London	16517	LON	30.12.2006	02.01.2007	-	
Pâques	Barcelona	16517	Easyjet	14.04.2006	17.04.2006	439,90	
Ascension	Amsterdam	16517	Easyjet	25.05.2006	28.05.2006	304,90	
Nouvel-An	London	16517	Easyjet	30.12.2006	02.01.2007	236,22	
Vacances de printemps	New York	16520	NYC	15.04.2006	29.04.2006	917,00	
Vacances de printemps	Los Angeles	16520	LAX	15.04.2006	29.04.2006	1327,00	
Vacances de printemps	Buenos Aires	16521	BUE	15.04.2006	29.04.2006	1363,50	
Vacances de printemps	Bangkok	16519	BKK	15.04.2006	29.04.2006	1446,00	
Vacances de printemps	Sydney	16519	SYD	15.04.2006	29.04.2006	1862,00	
Vacances de printemps	Kairo	16518	CAI	15.04.2006	29.04.2006	627,50	
Vacances de printemps	Johannesburg	16518	JNB	15.04.2006	29.04.2006	1236,50	
Vacances d'été	New York	16520	NYC	15.07.2006	29.07.2006	1495,00	
Vacances d'été	Los Angeles	16520	LAX	15.07.2006	29.07.2006	1884,00	
Vacances d'été	Buenos Aires	16521	BUE	15.07.2006	29.07.2006	1628,50	
Vacances d'été	Bangkok	16519	BKK	15.07.2006	29.07.2006	1727,00	
Vacances d'été	Sydney	16519	SYD	15.07.2006	29.07.2006	1974,00	
Vacances d'été	Kairo	16518	CAI	15.07.2006	29.07.2006	758,50	
Vacances d'été	Johannesburg	16518	JNB	15.07.2006	29.07.2006	1370,00	
Vacances d'automne	New York	16520	NYC	30.09.2006	14.10.2006	1049,00	
Vacances d'automne	Los Angeles	16520	LAX	30.09.2006	14.10.2006	1341,00	
Vacances d'automne	Buenos Aires	16521	BUE	30.09.2006	14.10.2006	1363,50	
Vacances d'automne	Bangkok	16519	BKK	30.09.2006	14.10.2006	1592,00	
Vacances d'automne	Sydney	16519	SYD	30.09.2006	14.10.2006	2436,00	
Vacances d'automne	Kairo	16518	CAI	30.09.2006	14.10.2006	627,50	
Vacances d'automne	Johannesburg	16518	JNB	30.09.2006	14.10.2006	1370,00	
Noël	New York	16520	NYC	23.12.2006	06.01.2007	-	
Noël	Los Angeles	16520	LAX	23.12.2006	06.01.2007	-	
Noël	Buenos Aires	16521	BUE	23.12.2006	06.01.2007	-	
Noël	Bangkok	16519	BKK	23.12.2006	06.01.2007	-	
Noël	Sydney	16519	SYD	23.12.2006	06.01.2007	-	
Noël	Kairo	16518	CAI	23.12.2006	06.01.2007	-	
Noël	Johannesburg	16518	JNB	23.12.2006	06.01.2007	-	

Lors de la mise sur pied du relevé, deux questions se sont posées:

- Quelles destinations choisit-on?
- Comment prendre en compte la concurrence, en d'autres termes la substitution possible d'une offre à l'autre?

Le choix des produits (destinations et périodes) s'est basé essentiellement sur la statistique sur le trafic aérien²¹ qui fournit entre autre des chiffres sur le nombre de passagers²².

Ont ainsi été définis les produits présentés dans la figure 8. Il s'agit de vol de ligne essentiellement, les vols bon marché étant représentés par EasyJet.

Le relevé des tarifs aériens est effectué tous les 3 mois (janvier, avril, juillet et octobre) le premier jour ouvrable, sur internet. A chaque relevé, pour le produit donné, le tarif le moins cher est sélectionné. Cette technique permet de substituer parfaitement les offres des différentes compagnies aériennes, en se basant sur l'hypothèse que le consommateur est indifférent face aux compagnies aériennes et qu'il choisit l'offre la plus avantageuse.

Concrètement, comment se déroule le relevé des prix? Prenons le premier produit dans la figure 8. Il s'agit du vol «Zurich-Barcelone-Zurich à Pâques, départ le 14 avril et retour le 17 avril 2006». En janvier 2006, le prix le moins cher pour un vol de ligne pour cette destination était de CHF 423.50. En avril 2006 (le 1^{er} jour ouvrable), le relevé pour cette destination est à nouveau effectué: le prix le moins cher est peut-être de CHF 250.– en last minute, ce qui se traduira par une baisse de prix et exercera donc une influence à la baisse sur le renchérissement global.

Cette méthode de relevé a l'avantage de tenir compte complètement de l'effet de substitution, d'éliminer les fluctuations saisonnières et de prendre en considération des tarifs «first et last minute». La même technique est utilisée pour les voyages à forfait.

5.4 Le relevé des assurances

Les comptes nationaux délimitent la notion de consommation. Est donc exclue du relevé l'assurance-maladie de base, considérée comme un transfert des ménages aux assurances sociales (voir également le chapitre 6.1).

Par contre une part des primes des assurances **privées** fait partie de la consommation: il s'agit de la part «prestations de services» qui correspond au montant que le consommateur paie aux assurances privées pour le service rendu. Cette part égale les **primes nettes**, c'est-à-dire les primes brutes payées par les ménages privés moins les indemnités versées en cas de sinistre (ce qui correspond aussi, de l'autre côté de l'équation, au total des frais administratifs et du bénéfice réalisé).

Actuellement, l'assurance-maladie complémentaire, l'assurance véhicules ainsi que l'assurance ménage et responsabilité civile privée font partie du panier-type. La pondération de ces trois types d'assurance est calculée selon les méthodes des primes nettes: seules les dépenses pour les prestations de services sont prises en considération. Pour ce qui est du relevé, la question est plus délicate. En effet, il n'existe pas de prix de marché pour la prime nette, c'est-à-dire la prestation de services des assureurs privés. Une construction artificielle de ce prix particulier aurait été extrêmement coûteuse pour nos fournisseurs de données, raison pour laquelle l'évolution de la prime brute est utilisée comme estimateur. Cette méthode est également appliquée dans la plupart des pays européens.

L'éventail des services proposés est très large pour l'ensemble des assurances considérées. Ainsi par exemple, la prime payée pour l'assurance véhicule dépend du domicile et de l'âge du conducteur, du modèle de véhicule et du nombre de sinistres que le conducteur a déjà eus. Pour l'assurance ménage/RC, la prime payée dépend du montant assuré ainsi que d'autres caractéristiques (les différentes options proposées par les assureurs). Les prestations d'assurance les plus courantes ont été définies en collaboration avec les experts de la branche. Les primes correspondantes à ces produits sont calculées chaque année, en janvier, par les compagnies d'assurance les plus importantes. Les primes sont celles correspondant à la conclusion d'un nouveau contrat. Un exemple de formulaire pour l'assurance véhicule et l'assurance ménage se trouve à l'annexe 6 et 7.

²¹ BFS und Bundesamt für Zivilluftfahrt, Luftverkehr: Linien- und Charterverkehr. Resultate 2004 und 4. Quartal 2004, Neuchâtel 2005.

²² En combinant la fréquence avec des prix moyens, nous avons pu estimer des chiffres d'affaires.

6 Le système modulaire d'indices

Jusque-là, nous avons décrit l'indice des prix à la consommation, le seul indicateur en Suisse qui mesure l'évolution des prix au fil du temps. Cet indicateur est utilisé pour des besoins variés et parfois fort différents (voir chapitre 1). L'avantage de ne disposer que d'un indicateur est l'absence de confusion pour les utilisateurs. Il n'y a qu'un seul résultat à disposition et ce résultat est le même pour tous et pour toutes les situations liées au renchérissement. Le désavantage est bien sûr qu'il ne répond pas parfaitement à toutes les utilisations. Pour cette raison, des critiques ont été émises à son sujet:

- Il exclut certaines dépenses importantes pour les ménages, notamment l'assurance-maladie de base et d'autres dépenses obligatoires; donc il ne mesure pas **l'évolution du coût de la vie**, indicateur plus approprié pour la compensation du renchérissement.
- Il ne traduit pas l'évolution des prix de certains **groupes socio-économiques**, notamment les rentiers.
- Il n'est pas comparable, en termes de méthodes appliquées, au taux d'inflation calculé par nos voisins de l'Union européenne, **l'indice des prix à la consommation harmonisé**.

Pour tenter de répondre à ces critiques, l'OFS a mis sur pied, en 2000, un système modulaire d'indices, composé d'un module central, l'IPC, et de modules complémentaires, fournissant l'information manquante désirée. Mis à part l'indice des prix à la consommation harmonisé, toutes les demandes vont dans la direction d'un indice du coût de la vie. Les trois chapitres suivant décrivent comment l'OFS s'y est pris pour tenter de satisfaire les demandes des utilisateurs.

6.1 L'indice du coût de la vie

L'indice du coût de la vie mesure l'évolution du coût minimal d'un ensemble de biens et services qui sont d'une utilité constante pour le ou les ménages. Les différences au niveau des trois ingrédients nécessaires pour le calcul d'un renchérissement sont recensées dans la figure ci-dessous:

Figure 9: différences entre l'IPC et l'indice du coût de la vie

	Indice des prix à la consommation	Indice du coût de la vie
Panier-type		
- contenu	Les dépenses de consommation	Toutes les dépenses: les dépenses de consommation et les dépenses obligatoires (assurances sociales, impôts)
- pondération	Fixe sur une période de temps déterminée	Flexible en permanence de sorte à maintenir l'utilité des biens et services constante
Prix	Mesurés selon le concept d'acquisition	Mesurés selon le concept d'utilisation
Méthode de calcul	Indice (chaîne) de Laspeyres et assimilés	Indice de Fisher ou de Törnqvist

- Une des premières différences importantes se situe au niveau du panier-type. Plus large et pouvant intégrer également les dépenses obligatoires, le panier-type de l'indice du coût de la vie doit être ajusté en permanence de sorte à maintenir un niveau d'utilité constant pour l'ensemble des ménages. L'utilité est une notion économique très utilisée: elle représente le niveau de satisfaction procuré par la consommation de produits ou de prestations. Elle est malheureusement difficilement mesurable en pratique.

- Une deuxième différence est à rechercher dans la notion de prix. Selon l'IPC, les prix sont relevés selon le concept d'acquisition, c'est-à-dire qu'ils exercent une influence sur les résultats au moment de l'achat du produit. L'indice du coût de la vie par contre mesure l'évolution des prix selon le concept d'utilisation, c'est-à-dire que les prix sont divisés par la durée de vie des produits. Pour les produits périssables, les deux concepts donnent les mêmes résultats. Pour les biens durables par contre, ils diffèrent²³. Les difficultés pratiques dans la mise en place d'un tel concept sont nombreuses.
- Finalement la méthode de calcul est différente. Selon le concept de Laspeyres, les poids reflètent la structure de consommation passée. Alors que selon le concept de Fisher ou de Törnqvist, les poids représentent une combinaison de la structure passée et actuelle de la consommation. Cette structure actuelle n'étant disponible qu'après un certain laps de temps, un indice utilisant la méthode de calcul de Fisher ou de Törnqvist ne peut être calculé qu'ex post.

La construction d'un indice du coût de la vie, selon des bases conceptuelles et méthodologiques correctes, n'est donc pas simple. Chacun des concepts-clé à appliquer constitue une difficulté majeure, raison pour laquelle aucun pays ne s'y est encore lancé.

A défaut de pouvoir produire un véritable indice du coût de la vie, l'OFS a, depuis 2000, rapproché sensiblement l'IPC de ses concepts théoriques. Ainsi, la formule de l'indice-chaîne de Laspeyres et la moyenne géométrique sont utilisées depuis 2000. La première prend en compte annuellement les changements des habitudes de consommation des ménages et la deuxième intègre d'une certaine manière l'effet de substitution

(voir chapitre 4.4.1). Les résultats fournis par l'indice-chaîne de Laspeyres sont très proches de ceux des indices de Fisher et de Törnqvist. Ce sont les conclusions d'une étude interne: les formules de Fisher et Törnqvist ont été appliquées ex post pour la période 2000 à 2003. Les différences avec les résultats officiels de l'IPC étaient très faibles.

Reste la question des dépenses de transferts. Celles-ci ne concernent pas seulement l'assurance-maladie de base mais toutes les charges sociales (AVS, assurance-chômage, assurance-accident obligatoire) et les impôts. Mais c'est surtout l'assurance-maladie de base qui est au centre des intérêts, vu les hausses de primes de ces dernières années. A défaut de pouvoir intégrer, pour l'instant, les transferts dans un panier-type, **un indice des primes d'assurance-maladie** est produit par l'OFS depuis 2000. Il mesure l'évolution des primes d'assurance-maladie obligatoire et complémentaire et permet d'estimer l'impact des variations de primes sur le revenu disponible des ménages. C'est un indicateur important pour les partenaires sociaux car il répond à la question: de combien mon revenu disponible s'est-il amoindri suite à la hausse des primes d'assurance-maladie? Il est de plus en plus utilisé dans les négociations salariales. Le communiqué de presse «indice des primes d'assurance-maladie» de novembre 2006 est présenté à l'annexe 8.

²³ Prenons l'exemple de l'achat en janvier 2006 d'une machine à café à CHF 1000.-. Pour l'IPC, le prix exercera une influence uniquement en janvier 2006. Pour l'indice du coût de la vie, il sera réparti en fonction de la durée de vie du produit, admettons 5 ans, soit CHF 200.- par année. Il correspond en fait au flux de service fourni par le produit.

6.2 Les indices de prix à la consommation socio-économiques

A la base, il y a l'idée que le renchérissement n'est pas le même pour tous les groupes de la population, ceux-ci pouvant avoir une structure de consommation différentes. Entre 2000 et 2003, l'OFS a calculé des IPC pour les actifs, les indépendants, les rentiers, les couples avec enfants et les familles monoparentales. Ces indices constituent une approximation au renchérissement subi par ces groupes de la population étant donné que seuls les poids du panier-type différent²⁴. Les résultats sont présentés dans le graphique 1. Sur l'ensemble de la période, les IPC suivent la même tendance et diffèrent relativement peu de l'IPC officiel. De plus amples explications se trouvent à l'annexe 9. La production de ces indices s'est arrêtée en décembre 2003.

6.3 L'indice des prix à la consommation harmonisé

Dans un but de comparaison internationale et surtout pour calculer le renchérissement sur le territoire de

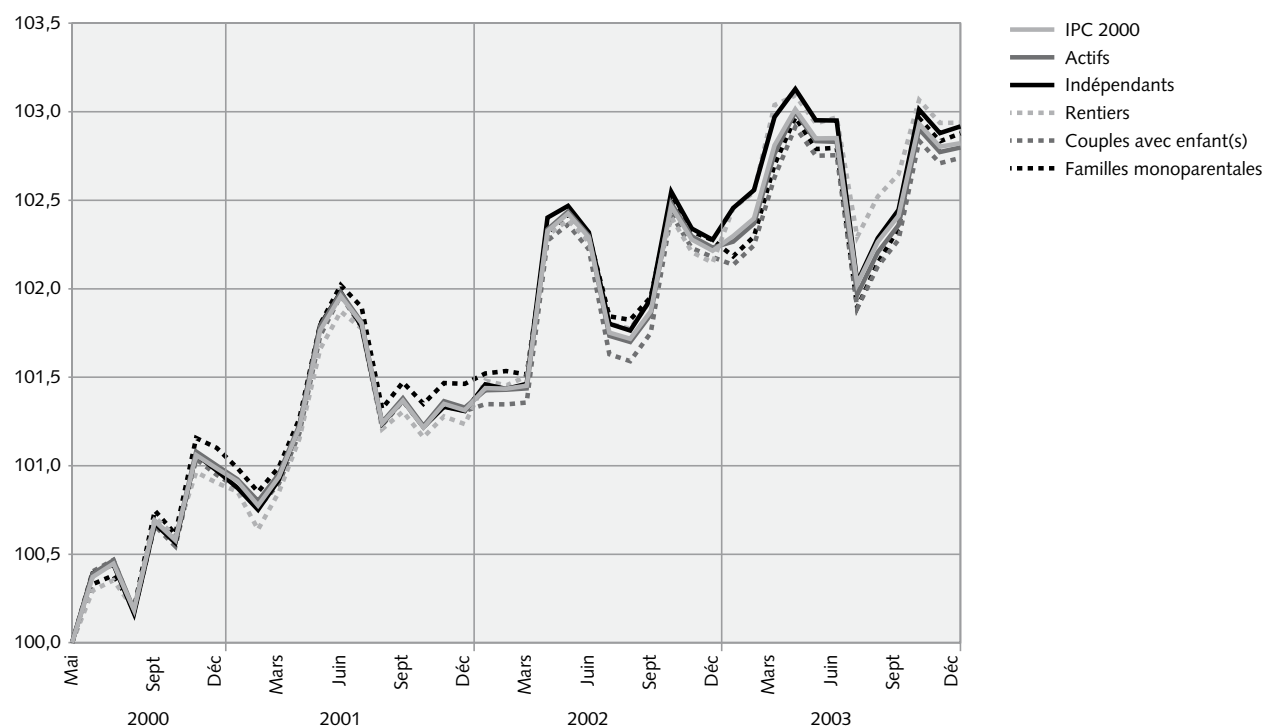
l'Union économique et monétaire, EUROSTAT, l'Office statistique des communautés européennes, édicte des règles depuis une dizaine d'années pour la production d'indices nationaux de prix à la consommation harmonisé (IPCH). Ceux-ci sont calculés tous les mois par les pays membres de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE) selon des procédés et des méthodes communes. La Suisse n'étant membre ni de l'UE ni de l'EEE, elle ne produit pour l'instant pas cet indicateur. La situation a cependant changé à partir du 1^{er} janvier 2007 dans le cadre de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux conclus avec l'UE: Dans le volet statistique, la Suisse s'est engagée à reprendre l'acquis communautaire et donc à produire un IPCH.

Les trois grands domaines à harmoniser sont la couverture géographique et démographique ainsi que la périodicité du relevé. Le projet d'harmonisation a démarré mi 2006. La production du premier IPCH pour la Suisse est prévue en janvier 2008.

Les différences entre l'IPC et l'IPCH ne sont pas nombruses, comme le montre la figure 10.

Evolution des indices des prix à la consommation pour différents groupes de la population

G 1



© Office fédéral de la statistique (OFS)

²⁴ Pour parvenir à des indices encore plus significatifs, il aurait fallu effectuer des relevés de prix spécifiques, vu que le choix des produits et des points de vente peut varier selon le groupe de ménages. Pour des questions financières, ceci n'a pas pu être fait.

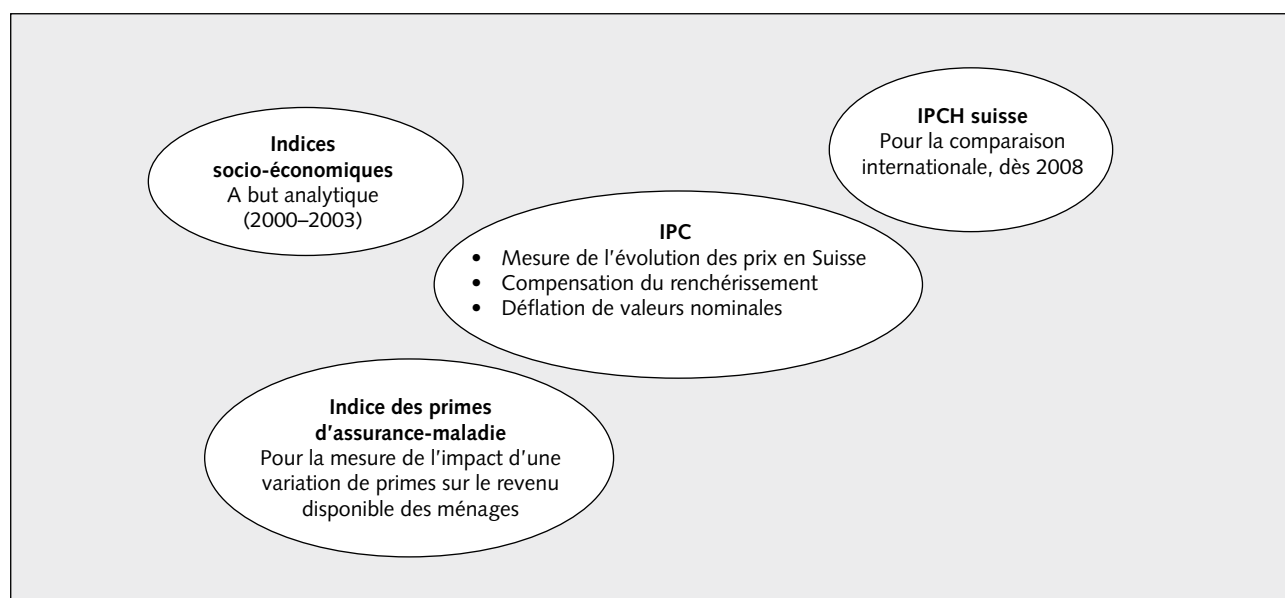
Figure 10: Comparaison entre l'IPC suisse et l'IPCH

IPC	Consommation privée selon les comptes nationaux	Définition des biens et services	Consommation privée selon les comptes nationaux	IPCH
	Dépenses des ménages résidents, à l'intérieur du territoire économique et à l'étranger Concept national	Couverture géographique	Dépenses des ménages résidents et des non-résidents, à l'intérieur du territoire économique Concept intérieur	
	Ménages privés	Couverture démographique	Ménages privés et institutionnels	
	COICOP	Contenu et structure du panier-type	COICOP	
	Prix d'acquisition	Prix déterminants	Prix d'acquisition	
	Indice chaîne de Laspeyres Méthode de la moyenne géométrique	Méthodes de calcul	Indice-chaîne de Laspeyres Méthode de la moyenne géométrique et/ou méthode des rapports de prix moyens	
	Mensuelle, trimestrielle et apériodique	Périodicité du relevé	Mensuelle pour tous les groupes de biens	

6.4 Conclusion

Répondre aux besoins des utilisateurs sans créer de confusions, telle est la tâche de l'OFS depuis quelques années. La production d'indicateurs complémentaires

doit s'accompagner d'explications et de recommandations sur leur utilisation. Ainsi, l'IPC suisse reste l'indicateur central et la valeur de référence, les autres indicateurs gravitant autour de lui.

Figure 11: le système modulaire d'indices

7 Le système de gestion de la qualité

L'OFS applique un management de la Qualité systématique. Le premier manuel de management de la qualité fut introduit en 2001 (MMQ 2001). Depuis lors, le MMQ 2003 a pris le relais. Le système, orienté en fonction des processus, repose sur les recommandations du Système statistique européen (SSE). Le principe de base en est le cycle de qualité, un parcours itératif circulaire délimité par les concepts de planification, d'exécution, d'évaluation et d'amélioration (PEEA). De cette façon, les exigences et les résultats sont constamment confrontés pour être mesurés et contrôlés, afin de déterminer et prendre les mesures qui s'imposent.

L'IPC est soumis à des conditions plus sévères que celles usuelles au niveau de l'OFS. La correction ultérieure d'un indice publié n'est pas prévue en tant que processus ordinaire. C'est pourquoi l'IPC souscrit à l'objectif «zéro erreur». Lors de la révision de l'IPC 2000 déjà, un système de qualité complètement documenté pour la production mensuelle de l'IPC a été mis en place. Un manuel de relevé des prix destiné aux enquêteurs externes travaillant pour l'institut de recherche de marché mandaté par l'OFS a été créé. Ensuite, toute une série de contrôles des relevés effectués sur le terrain par l'institut de sondage, par l'OFS, ainsi que de larges tests de plausibilité des résultats furent mis en place.

De cette manière, le cours des opérations pour les relevés aussi bien internes qu'externes (sous la forme de définitions des processus et des responsabilités), les contrôles et la documentation des résultats de la production de l'IPC sont déterminés et classés dans une banque de données. Diverses fonctions de contrôle de la solution informatique PRESTA²⁵ complètent le système.

La nouvelle plateforme informatique PRESTA 3 introduite en décembre 2005 présente aussi divers avantages du point de vue du management de la qualité:

- la possibilité d'intégrer de nouveaux processus qui, dans l'IPC 2000, doivent s'effectuer dans l'environnement de MS-Office, en dehors du système devenu obsolète (en particulier la gestion des sous-indices et celle de la diffusion);
- la simplification des processus;
- une convivialité améliorée.

L'IPC est un indicateur qui exerce une grande influence dans l'économie. Une erreur a des conséquences financières et sociales non négligeables, raison pour laquelle sa qualité importe.

²⁵ PRESTA pour PREisSTATistik

8 Publication

Les publications périodiques qui concernent le domaine des prix à la consommation sont les suivantes:

- IPC: mensuel (début du mois suivant)
- Indice des primes d'assurance-maladie: annuel (novembre)
- Indices socio-économiques: résultats pour 2000–2003
- Indice des prix à la consommation harmonisé: mensuel, dès février 2008.

Les résultats sont diffusés sous la forme de communiqués de presse. Des résultats détaillés sont disponibles sur Internet à l'adresse www.lik.bfs.admin.ch.

Glossaire

IPC	Indice suisse des prix à la consommation
OFS	Office fédéral de la statistique
CN	Comptes nationaux
EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne
OIT	Organisation internationale du travail
ERC	Enquête sur les revenus et la consommation
COICOP	Classification of Individual Consumption According to Purpose
IPCH	Indice suisse des prix à la consommation harmonisé
UE	Union européenne
EEE	Espace économique européen
PRESTA	Plateforme informatique de la statistique des prix

Annexes

Annexe 1

Indice suisse des prix à la consommation, décembre 2005 = 100

Panier-type avec pondération 2006

Position	Poids en %	Position	Poids en %
Total	100,000	Fruits, légumes et pommes de terre	1,947
Alimentation et boissons non-alcoolisées	10,998	Fruits	0,843
Alimentation	10,038	Fruits frais	0,674
Pain, farine et produits alimentaires	1,767	Agrumes	0,126
Riz	0,035	Fruits à noyaux	0,094
Farine	0,065	Fruits à pépins	0,159
Pain, pâtisserie et autres articles de boulangerie	1,329	Bananes	0,086
Pain	0,568	Autres fruits	0,209
Produits de petite boulangerie	0,186	Fruits secs, surgelés et en conserves	0,169
Viennoiseries, produits de pâtisserie	0,319	Légumes et pommes de terre	1,104
Produits de biscuiterie/biscotterie	0,256	Légumes frais et pommes de terre	0,850
Pâtes	0,145	Légumes-fruits	0,206
Autres produits céréaliers	0,193	Légumes-racines	0,145
Viande, Charcuterie et Saucisses	2,464	Légumes-salades	0,226
Viande, fraîche ou congelée	1,411	Légumes-choux	0,055
Viande de boeuf	0,315	Oignons	0,056
Viande de veau	0,132	Autres légumes	0,078
Viande de porc	0,355	Pommes de terre	0,084
Viande d'agneau	0,091	Légumes séchés, surgelés, en conserves, etc.	0,133
Volaille	0,323	Dérivés de la pomme de terre	0,121
Autre viande	0,195	Sucre, confiture, miel/autres al. sucrés	0,696
Produits carnés et saucisses	1,053	Confitures et miel d'abeilles	0,092
Saucisses	0,556	Chocolat	0,337
Produits carnés et viande cuisinée	0,497	Bonbons et chewing-gum	0,119
Poissons, crustacés et fruits de mer	0,320	Glaces	0,113
Poissons frais	0,186	Sucre	0,035
Poissons congelés	0,065	Autres produits d'alimentation	0,816
Conserves de poisson et poisson fumé	0,069	Soupes, épices, sauces	0,508
Lait, fromage, oeufs	1,757	Produits aliment. prêts à l'emploi	0,308
Lait	0,326	Boissons non-alcoolisées	0,960
Lait entier	0,186	Café, thé, cacao et boissons nutritives	0,303
Autre type de lait	0,140	Café	0,210
Fromage	0,851	Thé	0,061
Fromage à pâte dure et mi-dure	0,506	Cacao et boissons nutritives	0,032
Fromage frais, à pâte molle et fondu	0,345	Eaux minérales, boissons sucrées et jus	0,657
Autres produits laitiers	0,297	Eaux minérales naturelles	0,203
Crème	0,139	Boissons sucrées	0,292
Oeufs	0,144	Jus de fruits ou de légumes	0,162
Graisses et huiles comestibles	0,271	Boissons alcoolisées et tabacs	1,962
Beurre	0,133	Boissons alcoolisées	1,107
Margarine, graisses, huiles comestibles	0,138	Spiritueux	0,133

Indice suisse des prix à la consommation, décembre 2005 = 100

Panier-type avec pondération 2006 (suite)

Position	Poids en %	Position	Poids en %
Eau-de-vie	0,089	Vêtements de sport d'été et pour toute l'année	0,114
Liqueurs et apéritifs	0,044	Autres articles d'habillement/tissus	0,198
Vin	0,833	Tissus pour l'habillement	0,032
Vin rouge	0,559	Mercerie et laine à tricoter	0,049
Vin rouge indigène	0,140	Autres accessoires pour l'habillement	0,117
Vin rouge étranger	0,419	Nettoyage et réparation de vêtements	0,122
Vin blanc	0,207	Retouches aux vêtements	0,031
Vin blanc indigène	0,162	Entretien des textiles	0,091
Vin blanc étranger	0,045	Chaussures y compris réparation	0,763
Vin mousseux	0,067	Chaussures	0,736
Bière	0,141	Chaussures pour femmes	0,373
Tabacs	0,855	Chaussures pour hommes	0,262
Cigarettes	0,812	Chaussures pour enfants	0,101
Autres tabacs	0,043	Réparations de chaussures	0,027
Habillement et chaussures	4,259	Logement et énergie	25,175
Habillement	3,496	Loyer	19,523
Articles d'habillement	3,176	Loyer du logement	18,724
Vêtements pour hommes	0,959	Location de garages et de places de parc	0,799
Manteaux, vestes et vestons	0,185	Entretien courant du logement	0,626
Complets	0,099	Produits entret./réparation du logement	0,142
Pantalons	0,246	Services entretien/réparation logement	0,484
Chemises	0,120	Taxes	0,472
Tricots	0,172	Energie	4,554
Sous-vêtements	0,137	Gaz	0,673
Vêtements pour femmes	1,721	Gaz, type de consommation II	0,122
Manteaux	0,053	Gaz, type de consommation III	0,145
Ensembles, ensembles à pantalons, robes	0,073	Gaz, type de consommation IV	0,188
Jupes	0,123	Gaz, type de consommation V	0,218
Pantalons	0,401	Electricité	2,072
Vestes	0,262	Electricité, type de consommation I	0,166
Blouses et chemisiers	0,104	Electricité, type de consommation II	0,352
Tricots	0,399	Electricité, type de consommation III	0,167
Sous-vêtements	0,306	Electricité, type de consommation IV	0,410
Vêtements pour enfants	0,306	Electricité, type de consommation V	0,415
Manteaux et vestes	0,023	Electricité, type de consommation VI	0,479
Pantalons et jupes	0,065	Electricité, type de consommation VII	0,083
Tricots	0,077	Mazout	1,683
Vêtements de bébés	0,088	Chauffage à distance	0,086
Bonneterie et sous-vêtements	0,053	Bois	0,040
Vêtements de sport	0,190	Équipement ménager et entretien courant	4,335
Vêtements de sport d'hiver	0,076	Aménagement, équipement et revêtements de sol	1,415

Indice suisse des prix à la consommation, décembre 2005 = 100

Panier-type avec pondération 2006 (suite)

Position	Poids en %	Position	Poids en %
Ameublement et équipement	1,329	Voitures neuves	2,610
Séjour	0,438	Voitures d'occasion	1,253
Chambre à coucher	0,383	Motocycles	0,138
Cuisine et jardin	0,171	Bicyclettes	0,070
Articles d'équipement	0,337	Biens, services d'utilisation des véhicules	4,372
Revêtement de sol et tapis	0,086	Pièces de rechange et accessoires	0,333
Articles de ménage en textile et linges	0,330	Pièces de rechange	0,219
Draps de lit, art. textiles ménagers	0,249	Pneus et accessoires	0,114
Rideaux et éléments de rideaux	0,081	Carburant	2,833
Appareils ménagers	0,604	Essence	2,557
Appareils ménagers de grandes dimensions	0,268	Diesel	0,276
Appareils électroménagers de dimensions réduites	0,336	Services et travaux de réparations	0,726
Verrerie, vaisselle et autres ustensiles de ménage	0,462	Autres prestations p. transport individuel	0,480
Ustensiles de cuisine	0,184	Services de transport	1,843
Vaisselle et couverts	0,191	Services de transport public sur rail et route	1,561
Autres ustensiles de ménage	0,087	Transports publics: service direct	1,106
Outillage, petit matériel et accessoires pour la maison		Transports publics: unions tarifaires	0,455
et le jardin	0,519	Transports aériens	0,227
Outillage motorisé pour bricolage et jardinage	0,066	Taxi	0,055
Outillage pour la maison et le jardin	0,453	Communications	2,636
Outillage pour la maison et le jardin	0,075	Services postaux	0,140
Petit matériel et autres accessoires pour maison	0,378	Équipement et matériel téléphonique	0,109
jardin		Services de télécommunication	2,387
Biens et services pour l'entretien courant		Téléphonie réseau fixe	1,089
de l'habitation	1,005	Téléphonie réseau mobile	1,109
Biens pour l'entretien courant de l'habitation	0,680	Internet	0,189
Produits de lessive et de nettoyage	0,382	Loisirs et culture	9,242
Matériel de nettoyage	0,026	Equip. audiovisuels, fotogr. et informatiques	1,656
Autre matériel ménager	0,272	Téléviseurs et appareils audio-vidéos	0,419
Service de nettoyage de l'appartement	0,325	Téléviseurs	0,189
Santé	16,719	Appareils audio-vidéos	0,230
Produits et appareils thérapeutiques	3,569	Équipement fotogr., cinématogr., instr. d'optique	0,257
Médicaments	2,907	Ordinateurs personnels et accessoires	0,611
Matériel sanitaire	0,053	PC Hardware	0,558
Appareils thérapeutiques	0,609	Logiciel pour ordinateurs	0,053
Service de consultation externe	6,732	Supports d'enregistrement	0,347
Prestations médicales	3,906	Réparations et installations	0,022
Services dentaires	1,763	Instruments de musique	0,074
Autres prestations sanitaires	1,063	Autres articles et équipement de loisirs, jardin	
Services hospitaliers	6,418	et animaux d'agrément	2,066
Transport	10,286	Jeux, jouets et passe-temps	0,402
Voitures, motocycles et bicyclettes	8,443	Équipement de sport, camping et loisirs en plein air	0,430
Achat: voitures, motocycles, bicyclettes	4,071	Articles de sport d'hiver	0,201

Indice suisse des prix à la consommation, décembre 2005 = 100

Panier-type avec pondération 2006 (fin)

Position	Poids en %	Position	Poids en %
Articles de sport d'été et toutes saisons,		Bière	0,467
articles de camping	0,229	Spiritueux, aut. boissons alcoolisées	0,107
Plantes et fleurs	0,616	Boissons non alcoolisées	1,428
Animaux d'agrément et produits liés	0,469	Café et thé	0,744
Services vétérinaires pour animaux d'agrément	0,149	Eaux minérales et boissons sucrées	0,670
Services récréatifs et culturels	2,798	Autres boissons non alcoolisées	0,014
Services sportifs et récréatifs	0,841	Restauration à l'emporter	0,783
Manifestations sportives	0,034	Cantines	0,746
Activités sportives et de loisirs	0,619	Repas dans les cantines	0,553
Ch. de fer de montagne, remontées méc.	0,188	Boissons dans les cantines	0,193
Services culturels et autres services	1,957	Hébergement	1,089
Cinéma	0,132	Hôtellerie	0,878
Théâtre et concerts	0,326	Para-hôtellerie	0,211
Concessions radio et télévision	0,912	Autres biens et services	4,716
Services pour la photo	0,144	Soins corporels	2,166
Cours de loisirs	0,443	Services des coiffeurs	0,863
Edition, presse et papeterie	1,467	Articles de soins corporels	1,303
Livres et brochures	0,398	Articles de toilette	1,181
Quotidiens et périodiques	0,745	Savons et mousse pour le bain	0,094
Au numéro	0,193	Articles de soins pour les cheveux	0,145
Par abonnement	0,552	Articles de soins dentaires	0,076
Autres imprimés	0,139	Produits de beauté et cosmétiques	0,574
Matériel d'écriture et de dessin	0,185	Articles de soins corporels en papier	0,292
Voyages à forfait	1,181	Appareils pour les soins corporels	0,122
Enseignement	0,663	Effets personnels	0,616
Formation scolaire et professionnelle de base	0,211	Montres	0,334
Formation prof. supérieure et hautes écoles	0,225	Autres effets personnels	0,282
Formation continue	0,227	Institutions sociales	0,260
Restaurants et hôtels	9,009	Assurances	1,352
Restauration	7,920	Assurance-ménage (incl. Responsabilité civile	
Restaurants et cafés	6,391	privée)	0,329
Repas dans les restaurants et cafés	3,627	Assurance-maladie privée	0,588
Boissons dans les restaurants et cafés	2,764	Assurance véhicules	0,435
Boissons alcoolisées	1,336	Services financiers	0,090
Vin	0,762	Autres services	0,232

Annexe 2



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Bundesamt für Statistik BFS

Extrait d'un communiqué de presse

Indice des prix à la consommation, décembre 2005 = 100

Indices et variations en décembre 2006

Rubriques	Pondérat. en %	Indice	Variation en % par rapport			Contribution à la variation par rapport au mois précédent
			au mois précédent	à l'année précédente	à décembre 2005	
Total	100.000	100.6	0.0	0.6	0.6	0.013
Groupes principaux						
Alimentation et boissons non alcoolisées	10.998	100.6	-0.1	0.6	0.6	-0.006
Boissons alcoolisées et tabac	1.962	100.3	0.2	0.3	0.3	0.004
Habillage et chaussures	4.259	102.0	0.0	2.0	2.0	0.000
Logement et énergie	25.175	101.8	0.0	1.8	1.8	-0.010
Équipement ménager et entretien courant	4.335	100.8	0.6	0.8	0.8	0.028
Santé	16.719	99.8	0.0	-0.2	-0.2	0.000
Transports	10.286	100.2	-0.1	0.2	0.2	-0.010
Communications	2.636	97.8	-0.1	-2.2	-2.2	-0.002
Loisirs et culture	9.242	99.2	0.1	-0.8	-0.8	0.009
Enseignement	0.663	101.7	0.2	1.7	1.7	0.001
Restaurants et hôtels	9.009	100.9	0.0	0.9	0.9	0.000
Autres biens et services	4.716	100.7	0.0	0.7	0.7	0.000
Type de biens						
Marchandises	43.702	99.7	0.0	-0.3	-0.3	-0.008
Marchandises non durables	27.464	99.4	0.0	-0.6	-0.6	-0.010
Marchandises semi-durables	7.930	100.9	0.1	0.9	0.9	0.004
Marchandises durables	8.308	99.4	0.0	-0.6	-0.6	-0.003
Services	56.298	101.3	0.0	1.3	1.3	0.022
Services privés	46.315	101.3	0.0	1.3	1.3	0.016
Services publics	9.983	101.4	0.1	1.4	1.4	0.005
Provenance des biens						
Biens et services du pays	73.222	101.0	0.0	1.0	1.0	0.024
Biens et services de l'étranger	26.778	99.6	0.0	-0.4	-0.4	-0.011
Classifications supplémentaires						
Services médicaux et dépenses de santé	16.719	99.8	0.0	-0.2	-0.2	0.000
Indice sans services médicaux et dépenses de santé	83.281	100.8	0.0	0.8	0.8	0.013
Produits saisonniers	3.018	103.5	0.6	3.5	3.5	0.020
Indice sans produits saisonniers	96.982	100.5	0.0	0.5	0.5	-0.007
Loyer du logement	18.724	102.2	0.0	2.2	2.2	0.000
Indice sans loyer du logement	81.276	100.3	0.0	0.3	0.3	0.013
Produits pétroliers	4.516	96.7	-0.6	-3.3	-3.3	-0.026
Indice sans produits pétroliers	95.484	100.8	0.0	0.8	0.8	0.039
Produits du tabac	0.855	100.4	0.1	0.4	0.4	0.001
Indice sans produits du tabac	99.145	100.6	0.0	0.6	0.6	0.012
Boissons alcoolisées	2.443	100.8	0.1	0.8	0.8	0.003
Indice sans boissons alcoolisées	97.557	100.6	0.0	0.6	0.6	0.010
Habillage et chaussures	4.259	102.0	0.0	2.0	2.0	0.000
Indice sans habillage et chaussures	95.741	100.6	0.0	0.6	0.6	0.013
Prix administrés	22.648	100.4	0.0	0.0	0.4	0.009
Indice sans prix administrés	77.352	100.7	0.0	0.0	0.7	0.005
Inflation sous-jacente 1 ¹	78.159	100.8	0.0	0.8	0.8	0.036
Inflation sous-jacente 2 ²	58.342	101.0	0.0	1.0	1.0	0.028
Alimentation et boissons sans produits saisonniers	11.436	99.8	-0.2	-0.2	-0.2	-0.018
Produits saisonniers	3.018	103.5	0.6	3.5	3.5	0.020
Énergie et carburants	7.387	99.2	-0.4	-0.8	-0.8	-0.026

¹ Inflation sous-jacente 1 = Indice sans alimentation, boissons, tabacs, produits saisonniers, énergie et carburants.

² Inflation sous-jacente 2 = Inflation sous-jacente 1 sans produits dont les prix sont administrés.

Annexe 3

Indice suisse des prix à la consommation, décembre 2005 = 100

Périodicités

Groupe de produits	Périodicité	Mois des relevés des prix											
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1. Alimentation et boissons non-alcoolisées	mensuelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Produits de biscuiterie	trimestrielle		X			X			X			X	
Conserves	trimestrielle		X			X			X			X	
Produits surgelés	trimestrielle		X			X			X			X	
Bonbons et chewing-gum	trimestrielle		X			X			X			X	
Autres produits d'alimentation	trimestrielle		X			X			X			X	
Café soluble et boissons nutritives	trimestrielle		X			X			X			X	
Eaux minérales, boissons sucrées et jus	trimestrielle		X			X			X			X	
2. Boissons alcoolisées et tabacs	trimestrielle			X			X			X			X
3. Habillement et chaussures	trimestrielle	X			X			X			X		
4. Logement et énergie	trimestrielle		X			X			X			X	
Mazout	2x par mois	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Taxes déchets, d'épuration, d'aliment. en eau	apériodique*												
Gaz, électricité et chauffage à distance	apériodique*												
Bois	semestrielle				X						X		
5. Equipement ménager et entretien courant	trimestrielle			X			X			X			X
6. Santé	trimestrielle	X			X			X			X		
Autres prestations sanitaires	apériodique*												
Prestations médicales	apériodique*												
Services hospitaliers	apériodique*												
7. Transport	trimestrielle	X			X			X			X		
Carburants	2x par mois	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Transports publics: service direct	apériodique*												
Transports publics: unions tarifaires	apériodique*												
8. Communications	trimestrielle			X			X			X			X
Services postaux	apériodique*												
Services de télécommunication	apériodique*												
9. Loisirs et culture	trimestrielle			X			X			X			X
Equipement de sport	trimestrielle	X			X			X			X		
Manifestations sportives: football	semestrielle						X			X			
Manifestations sportives: hockey sur glace	semestrielle									X			X
Activités sportives et de loisirs: piscines	semestrielle						X			X			
Activités sportives et de loisirs: patinoires	semestrielle									X			X
Concessions radio et télévision	apériodique*												
10. Enseignement	semestrielle			X						X			
Formation continue	trimestrielle			X			X			X			X
11. Restaurants et hôtels	trimestrielle	X			X			X			X		
Auberges de jeunesse	semestrielle	X						X					
12. Autres biens et services	trimestrielle		X			X			X			X	

* apériodique: les variations de prix influencent l'indice au moment de leur entrée en vigueur (notamment dans le cas des tarifs et des taxes).

Annexe 4



Office fédéral de la statistique
Bundesamt für Statistik
Ufficio federale di statistica
Uffizi federal da statistica
Swiss Federal Statistical Office

Indice suisse des prix à la consommation
Indice des prix à la production

RELEVÉ DES PRIX DU GAZ NATUREL

DISTRIBUTEUR

RESPONSABLE OFS

TARIF A LA DATE DU Janvier 2007 _ _

TYPES DE CONSOMMATION	Type II:	20'000 kWh	p. 1
	Type III:	50'000 kWh	p. 1
	Type IV:	100'000 kWh	p. 2
	Type V:	500'000 kWh, non-interruptible	p. 2

APPLICATION DE TARIFS DIFFERENCIÉS
Les distributeurs du gaz qui appliquent des tarifs différenciés (p. ex., pour les grands lotissements et pour l'industrie - ou qui donnent la possibilité au consommateur de choisir entre plusieurs tarifs) sont priés de remplir séparément un formulaire correspondant à chaque type de consommation.

TVA
La TVA doit être comprise dans les prix indiqués. Si la TVA n'est pas comprise dans les tarifs, veuillez la mentionner sur la ligne à part prévue à cet effet.

PUISSANCE DES CHAUDIERES
Pour les types II à V, les distributeurs, qui connaissent une taxe de puissance, doivent déterminer une puissance de chaudière typique de leur clientèle.

DATE _ _ _ _ _

SIGNATURE . _ _ _ _ _

Relevé des prix du gaz

Types de consommation:	Prix en CHF	
	Prix précédent Octobre 06	Prix actuel
Type II: 20'000 kWh, chauffage avec production d'eau chaude Utilisateurs dont la consommation annuelle moyenne est de 20'000 kWh.		
1. Taxes de base		
2. Taxes de puissance		
Puissance de chaudière déterminée en kW (dernière annonce: XXX kW)		
3. Prix de consommation pour 20'000 kWh:		
3'000 kWh tarif d'été CHF		
17'000 kWh tarif d'hiver CHF		
4. TVA, pour autant qu'elle n'ait pas été intégrée dans les tarifs ci-dessus		
5. Prix global de la fourniture d'énergie en, TVA comprise CHF (total)		
6. Prix moyen par kWh et par an, TVA comprise CHF/kWh		
Type III: 50'000 kWh, chauffage avec production d'eau chaude Utilisateurs dont la consommation annuelle moyenne est de 50'000 kWh.		
1. Taxes de base		
2. Taxes de puissance		
Puissance de chaudière déterminée en kW (dernière annonce: XXX kW)		
3. Prix de consommation pour 50'000 kWh:		
7'500 kWh tarif d'été CHF		
42'500 kWh tarif d'hiver CHF		
4. TVA, pour autant qu'elle n'ait pas été intégrée dans les tarifs ci-dessus		
5. Prix global de la fourniture d'énergie en, TVA comprise CHF (total)		
6. Prix moyen par kWh et par an, TVA comprise CHF/kWh		

Relevé des prix du gaz

Types de consommation:	Prix en CHF	
	Prix précédent Octobre 06	Prix actuel
Type IV: 100'000 kWh, chauffage avec production d'eau chaude Utilisateurs dont la consommation annuelle moyenne est de 100'000 kWh.		
1. Taxes de base		
2. Taxes de puissance		
Puissance de chaudière déterminée en kW (dernière annonce: XXX kW)		
3. Prix de consommation pour 100'000 kWh:		
15'000 kWh tarif d'été CHF		
85'000 kWh tarif d'hiver CHF		
4. TVA, pour autant qu'elle n'ait pas été intégrée dans les tarifs ci-dessus		
5. Prix global de la fourniture d'énergie en, TVA comprise CHF (total)		
6. Prix moyen par kWh et par an, TVA comprise CHF/kWh		
Type V: 500'000 kWh, non-interruptible, chauffage avec production d'eau chaude Utilisateurs dont la consommation annuelle moyenne est de 500'000 kWh.		
1. Taxes de base		
2. Taxes de puissance		
Puissance de chaudière déterminée en kW (dernière annonce: XXX kW)		
3. Prix de consommation pour 500'000 kWh:		
75'000 kWh tarif d'été CHF		
425'000 kWh tarif d'hiver CHF		
4. TVA, pour autant qu'elle n'ait pas été intégrée dans les tarifs ci-dessus		
5. Prix global de la fourniture d'énergie en, TVA comprise CHF (total)		
6. Prix moyen par kWh et par an, TVA comprise CHF/kWh		

Annexe 5

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE
Indice suisse des prix à la consommation

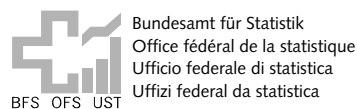
Prix des prestations médico-dentaires

<i>Groupes de prestations médico-dentaires</i>		<i>Points</i>	<i>Points</i>	<i>Valeur du</i>	<i>Prix en frs.</i>	
<i>No.</i>	<i>Pos. Prestations</i>	<i>PP</i>	<i>AS</i>	<i>point</i>	<i>Prix précédent</i>	<i>Prix janvier 07</i>
1.	4001 Diagnostic "patient-recall"					
2.	4050 Radiographie dentaire					
3.	4065 Anesthésie par infiltration					
4.	4111 Traitement par l'hygiéniste dentaire, 45 min.					
5.	4200 Extraction, dent à 1 racine					
6.	4430 Traitement radiculaire en 1 séance, 1 canal					
7.	4543 Obturation en composite, 2 faces, sur molaire 4544 Composite suivant au cours de la même séance 4094 Pose de la digue de caoutchouc 2x4580 Mordançage de l'émail 2x4581 Préparation dentinaire					
Total:						
8.	4537 Composite approx., dent. antér. 4538 Composite ultér. aprox. dent. ant. 2x4580 Mordançage émail 2x 4594 Fond de cavité en ciment					
Total:						
9.	2x4600 Prothèse totale 2x4630 Empreinte indiv., prothèse complète 4076 Enregistrement avec chablon 4639 Contrôle avec retouches 4640 Contrôle sans retouches					
Total:						
10.	4612 Prothèse à châssis coulé 4076 Enregistrement avec chablon 4631 Empreinte indiv. prothèse partielle 4640 Contrôle sans retouches					
Total:						
11.	4723 Couronne en résine préfabriquée 4770 Détermination de la teinte 4708 Couronne céramo-métallique					
Total:						

Date:

Signature:

Annexe 6



Assurances véhicule à moteur (nouveau contrat)

Description du produit

N°	Catalogue des critères tarifaires	Type de prestation	Primes en CHF pour les personnes habitant à			
	Fiat Punto 1.2 Véhicule neuf 3 portes, 1242 ccm, 44 kW (997 kg) PN 17'200 CHF Mise en circulation il y a 2 mois Pas de garage		8001 Zürich	1201 Genève	4410 Liestal	7013 Domat Ems
1	Femme de 20 ans Conductrice débutante (barème de bonus maximum 80 / 80 %) 8'000 km par année	RC				
		Casco partielle				
		Casco complète				
2	Femme de 50 ans Accident il y a 1 an (barème de bonus 63 / 62 %) 5'000 km par année	RC				
		Casco partielle				
		Casco complète				
	Peugot 306-1.8 Année 2001 5 portes, 1761 ccm, 74 kW (1100 kg) PN 26'500 CHF Mise en circulation il y a 54 mois Garage à disposition	eurotax 1PA382	8001 Zürich	1201 Genève	4410 Liestal	7013 Domat Ems
3	Femme de 30 ans 2e accident l'année dernière (barème de bonus 90 / 90 %) 10'000 km par année	RC				
		Casco partielle				
		Casco complète				
4	Homme de 35 ans sans accident (barème de bonus max. 40 / 30 %) 20'000 km par année	RC				
		Casco partielle				
		Casco complète				
	VW Golf V 1.6i-16 Année 2005 3 portes, 1595 ccm, 102 PS (75 kW) (1'150 kg) PN 26'440 CHF Mise en circulation il y a 8 mois Pas de garage	eurotax 1VD312	8001 Zürich	1201 Genève	4410 Liestal	7013 Domat Ems
5	Femme de 45 ans sans accident (barème de bonus max. 40 / 30 %) 10'000 km pro Jahr	RC				
		Casco partielle				
		Casco complète				
6	Homme de 25 ans Accident il y a 1 an (barème de bonus 63 / 62 %) 30'000 km par année	RC				
		Casco partielle				
		Casco complète				

	Opel Omega 2.2i Année 2003 4 portes, 2198 ccm, 106 kW (1630 kg) PN 42'000 CHF Mise en circulation il y a 35 mois Garage à disposition	eurotax 1OA710				
			8001 Zürich	1201 Genève	4410 Liestal	7013 Domat Ems
7	Femme de 40 ans	RC				
	1 accident il y a 4 ans (barème de bonus 55 / 54 %)	Casco partielle				
	15'000 km par année	Casco complète				
8	Homme de 45 ans	RC				
	sans accident (barème de bonus 40 / 30 %)	Casco partielle				
	30'000 km par année	Casco complète				
	Mercedes E 200 Classic Année 1999; valeur vénale 4 portes, 1998 ccm, 100 kW (1520 kg) PN 51'600 CHF Mise en circulation il y a 78 mois Garage à disposition	eurotax 1MC657				
			8001 Zürich	1201 Genève	4410 Liestal	7013 Domat Ems
9	Homme de 35 ans	RC				
	sans accident (barème de bonus 40 / 30 %)	Casco partielle				
	20'000 km par année	Casco complète				
10	Homme de 55 ans	RC				
	sans accident (barème de bonus 40 / 30 %)	Casco partielle				
	40'000 km par année	Casco complète				
	Citroën C5 Année 2004 5 portes, 1997 ccm, 103 kW (1300 kg) PN 42'000 CHF Mise en circulation il y a 30 mois Sans garage	eurotax 1CD677				
			8001 Zürich	1201 Genève	4410 Liestal	7013 Domat Ems
11	Femme de 50 ans	RC				
	accident il y a 1 an (barème de bonus 63 / 62 %)	Casco partielle				
	5'000 km par année	Casco complète				
12	Homme de 55 ans	RC				
	sans accident (barème de bonus 40 / 30 %)	Casco partielle				
	40'000 km par année	Casco complète				
Influence en % des modifications de prestations sur les primes (correspondant à la description du produit !)						
CH		RC				
		Casco partielle				
		Casco complète				

Annexe 7



Bundesamt für Statistik
Office fédéral de la statistique
Ufficio federale di statistica
Uffizi federal da statistica

Formulaire de relevé des assurances ménages

Prestations:

incendie, dégâts d'eau, éléments naturels, vol, bris de glace

couvertures standards sans ajouts particuliers;

contrat de 5 ans:

y compris responsabilité civile: indemnité d'assurance de 3 millions CHF, sans franchise;

personnes assurées: personne seule ou famille dont les membres ont tous moins de 62 ans

(enfants de moins de 15 ans = 1/2 personne).

Nouveaux contrats sans bonus (pour non-sinistre)	
1	100
2	100
3	100
4	100
5	100
6	100
7	100
8	100
9	100
10	100
11	100
12	100
13	100
14	100
15	100
16	100
17	100
18	100
19	100
20	100
21	100
22	100
23	100
24	100
25	100
26	100
27	100
28	100
29	100
30	100
31	100
32	100
33	100
34	100
35	100
36	100
37	100
38	100
39	100
40	100
41	100
42	100
43	100
44	100
45	100
46	100
47	100
48	100
49	100
50	100
51	100
52	100
53	100
54	100
55	100
56	100
57	100
58	100
59	100
60	100
61	100
62	100
63	100
64	100
65	100
66	100
67	100
68	100
69	100
70	100
71	100
72	100
73	100
74	100
75	100
76	100
77	100
78	100
79	100
80	100
81	100
82	100
83	100
84	100
85	100
86	100
87	100
88	100
89	100
90	100
91	100
92	100
93	100
94	100
95	100
96	100
97	100
98	100
99	100
100	100

Description du produit:

<i>Description du produit:</i>					
	Primes annuelles en CHF pour ménages de				
Membres du ménage	1 personne	1.5 personne	2 personnes	2.5 personnes	3 personnes
Indemnité d'assurance (CHF)	50'000	65'000	70'000	87'000	92'000
Nombre de pièces	2-2.5	3-3.5	3-3.5	4-4.5	4-4.5
NW / VD					
Autres cantons					

Influence en % des modifications de prestations sur les primes (correspondant à la description du produit !)

Influence en % des modifications de prestations sur les primes (correspondant à la description du produit)					
CH					

Annexe 8



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Communiqué de presse

Embargo: 01.12.2006, 9:15

5 Prix

N° 0351-0612-30

.....
Indice des primes d'assurance-maladie 2006

La hausse de 3,7% des primes entre 2005 et 2006 réduit de 0,3% la progression du revenu disponible

Neuchâtel, 01.12.2006 (OFS) – L'indice des primes d'assurance-maladie (IPAM) a progressé de 3,7% en 2006 par rapport à 2005. Sur la base de 1999=100 points, l'IPAM a atteint un niveau de 141,7 points en 2006. L'IPAM calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS) reflète l'évolution des primes d'assurance-maladie obligatoire et des primes d'assurance-maladie complémentaire. A l'aide de l'IPAM, on peut estimer l'incidence de l'évolution des primes sur la croissance du revenu disponible. Selon le modèle de calcul utilisé, l'évolution des primes en 2006 a amputé de 0,3% la croissance du revenu disponible.

Les primes de l'assurance-maladie de base ont augmenté de 4,0% en 2006 (estimation). L'indice des primes a atteint cette année un niveau de 151,5 points sur la base 1999=100.

Les primes relevées par l'OFS pour les assurances complémentaires se sont accrues de 2,9% en moyenne par rapport à 2005. Sur la base de 1999=100, on obtient un indice de 122,4 points pour les assurances complémentaires en 2006.

Considérés ensemble, les primes des assurances-maladie obligatoire et complémentaire ont atteint en 2006 un indice total de 141,7 points (base 1999=100 points) et ont ainsi connu une progression de 3,7% par rapport à l'année précédente.

Les assurances complémentaires en 2006

Les primes des assurances complémentaires, qui sont également prises en compte dans l'indice des prix à la consommation, ont augmenté d'après les relevés de l'OFS de 2,9% en moyenne entre 2005 et 2006. Les primes d'assurances hospitalières pour les séjours en division semi-privée et en division privée ont enregistré une hausse supérieure à la moyenne (+3,6% et +4,7%). Les primes d'assurance hospitalières pour séjours en division commune ont en revanche diminué de 0,7% dans l'ensemble suite à une adaptation des tarifs d'un assureur-maladie.

Espace de l'Europe 10
CH-2010 Neuchâtel
www.statistique.admin.ch

Communiqué de presse OFS

Le sexe des assurés a eu une grande influence sur l'évolution des primes au cours de la période considérée: les primes d'assurance complémentaire pour séjours en division semi-privée et en division privée ont enregistré une hausse supérieure à la moyenne pour les femmes de toutes les classes d'âges. Chez les hommes, les primes n'ont connu une progression supérieure à la moyenne que pour les plus de 68 ans.

Entre 2005 et 2006, les taux de progression des primes cantonales moyennes ont été supérieurs à la moyenne dans les cantons de Vaud (4,5%), Valais (4,1%), Genève et Zurich (3,8%), Glaris (3,7%), Schwytz (3,4%) ainsi que Schaffhouse et Saint-Gall (3,2%). Le taux de progression du canton du Jura se situait juste dans la moyenne (2,9%). Les plus faibles taux ont été observés dans les cantons des Grisons (1,2%), Appenzell Rhodes-Extérieures et Tessin (1,5%), Berne, Zoug, Fribourg et Appenzell Rhodes-Intérieures (1,9%).

L'influence de l'évolution des primes sur le revenu disponible

Les augmentations de primes grèvent le budget des ménages privés, tout comme celles des impôts ou d'autres cotisations d'assurance. Pour mesurer cette incidence, on se fonde sur le revenu disponible. Ce dernier correspond au revenu (salaires, intérêts, rentes, remboursements et réductions de primes des assurances et autres revenus) moins les transferts (impôts, cotisations aux assurances sociales et aux autres assurances), donc au montant effectivement à disposition pour la consommation et l'épargne.

Selon les estimations de l'OFS, l'évolution des primes d'assurance-maladie a réduit de 0,3% la progression potentielle du revenu disponible en 2006. Si les primes étaient restées stables, les ménages auraient pu disposer de cette différence pour leur consommation.

Validité de l'IPAM

Depuis 1999, l'Office fédéral de la statistique publie chaque année au printemps un indice des primes d'assurance-maladie (IPAM), qui présente l'évolution des primes de l'assurance de base et des assurances complémentaires et fournit dès lors des informations qui viennent compléter les résultats de l'indice suisse des prix à la consommation.

Depuis 2004, l'OFS se fonde dans ses calculs concernant l'assurance de base sur l'estimation moyenne de l'évolution des primes effectuée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour l'année courante. L'estimation de l'OFSP repose sur l'ensemble des contrats d'assurance-maladie d'une année et tient donc compte des primes de tous les groupes d'âges, ainsi que des franchises et des éventuels systèmes de bonus (HMO, modèle de médecin, etc.). L'évolution des primes reflète ainsi fidèlement la réalité, puisqu'elle tient compte des effets d'éventuelles modifications des dispositions légales. Dans le domaine des assurances complémentaires, l'OFS relève les données relatives aux primes directement auprès des assurances.

L'évolution des primes mesurée par le biais du présent indice ne représente qu'un élément parmi d'autres du modèle de financement complexe en vigueur dans le domaine de la santé. Dans l'interprétation de l'IPAM, il convient de tenir compte du fait que si les primes sont en hausse, il en est de même des coûts de la santé. Ces coûts reflètent l'évolution des prix, dont tient déjà compte l'indice des prix à la consommation, mais également la progression de la consommation des prestations de santé. La hausse de ces coûts a également occasionné un accroissement des remboursements des assureurs-maladie aux ménages, remboursements qui ne sont toutefois pas pris en compte dans l'IPAM, puisque ce dernier considère de manière isolée les effets de l'évolution des primes sur le revenu disponible.

Communiqué de presse OFS

Influence de l'évolution des primes sur le revenu disponible (estimation pour 2006)

L'indice des primes d'assurance-maladie fournit aux utilisateurs des informations sur l'incidence des variations des primes sur la croissance du revenu disponible. Comme les résultats des Comptes nationaux (CN) ne sont pas encore connus pour 2006, l'OFS a fondé ses estimations du revenu disponible sur les prévisions du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF de Zurich (KOF/ETH). Le calcul de l'influence des primes ne fournit donc qu'un ordre de grandeur.

Les primes mensuelles moyennes versées aux assurances-maladie et les subventions accordées sont calculées en divisant le volume mensuel des primes ou des subventions par la population résidente permanente de Suisse. La prime d'assurance-maladie nette moyenne de 239 francs en 2005 (par mois et par personne) a été établie sur la base d'une prime brute moyenne de 274 francs, dont on a soustrait une subvention moyenne de 35 francs. Cette ventilation permet de prendre en compte de manière séparée les réductions de primes budgétées par le Conseil fédéral et les cantons.

Sur la base du revenu disponible moyen, des primes mensuelles moyennes et des subventions moyennes pour l'assurance-maladie par personne, on peut établir l'incidence de l'augmentation de primes de 3.7% sur l'évolution du revenu disponible en procédant comme suit:

	En francs par personne et par mois			Variation en %
	2005	Différence	2006	
Revenu disponible moyen estimé	3 308	+51	-> 3 359	1,5
Prime moyenne avant subvention («brute »)	274	+10	-> 284	3,7
./. subvention moyenne	-35	-1	-36	2,9
Prime moyenne après subvention («nette»)	239	+9	-> 248	3,8
Revenu disponible moyen sans l'augmentation des primes nett	3 308	+60	-> 3 368	1,8
Influence de l'évolution des primes sur la croissance du revenu disponible				-0,3

* Revenu disponible moyen si la prime d'assurance-maladie reste constante

Sources: total des primes 2005 selon l'OFAS et l'OFAP, population résidente permanente 2005 et 2006 selon l'OFS, prime moyenne 2005 avec évolution des primes selon l'IPAM 2006, budget des subventions après déduction des subsides des cantons et de la Confédération 2005 et 2006 selon l'OFAS, revenus disponibles selon l'estimation du KOF/ETH (octobre 2005).

Une augmentation moyenne des primes de 3,7% (de 274 à 284 francs) amoindrit la croissance du revenu disponible en 2006 de 10 francs par rapport à l'année précédente. Si l'on tient maintenant compte des réductions de primes 2005 et 2006, cet amoindrissement diminue de 1 franc. Si les primes d'assurance-maladie étaient stables, le revenu disponible moyen estimé pour 2006 (3'359 francs par mois) serait donc supérieur de 9 francs et atteindrait 3'368 francs. Selon cette estimation, le revenu disponible aurait donc augmenté un peu plus fortement entre 2005 et 2006, plus précisément de 1,8% au lieu de 1,5%. Ainsi, la croissance des primes de 3,7% entraîne une diminution de 0,3% de la croissance du revenu disponible.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

Communiqué de presse OFS***Renseignements:***

Stefan Röthlisberger, OFS, Section Prix, tél.: +41 32 71 36504

~~Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36346, e-mail: info@bfs.admin.ch~~

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061
e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch>

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :
<http://www.news-stat.admin.ch>

Communiqué de presse OFS

Indice des primes d'assurance-maladie, 1999=100

T1 Indice des primes d'assurance-maladie 1999-2006: indice total et taux de variation en %

	Indice							Taux de variation en %						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Assurance de base ¹	103,8	109,8	120,8	133,0	142,1	145,6	151,5	3,8	5,8	10,0	10,1	6,8	2,5	4,0
Assurance complémentaire	106,4	111,1	115,4	116,4	117,9	118,9	122,4	6,4	4,4	3,9	0,8	1,3	0,9	2,9
Totale	104,6	110,3	119,0	127,4	134,0	136,7	141,7	4,6	5,4	7,9	7,0	5,2	2,0	3,7

¹ Jusqu'en 2003: évolution de la prime moyenne (franchise minimale) de toutes les catégories d'assurés. Depuis 2004: estimation de l'évolution moyenne des primes de l'ensemble des assurés (y compris les franchises à option, les assurances avec bonus, etc.) selon l'OFSP.

Indice des primes d'assurance-maladie, 1999=100

T2 Assurance complémentaire: indices et taux de variation par canton, 2000-2006

Canton	Indice							Taux de variation en %						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
ZH	8,1	113,5	118,0	119,0	120,5	121,9	126,6	8,1	5,0	4,0	0,8	1,3	1,1	3,8
BE	5,9	112,0	116,7	118,1	119,7	120,5	122,7	5,9	5,8	4,2	1,2	1,4	0,7	1,9
LU	5,1	109,1	113,5	114,3	115,8	116,6	119,4	5,1	3,7	4,0	0,7	1,3	0,7	2,4
UR	5,7	109,5	113,4	113,8	115,3	116,0	118,5	5,7	3,5	3,6	0,4	1,3	0,7	2,1
SZ	5,8	109,8	113,3	114,0	115,4	116,2	120,1	5,8	3,8	3,1	0,6	1,2	0,7	3,4
OW	7,2	111,1	115,0	115,8	117,3	118,1	121,3	7,2	3,6	3,5	0,7	1,3	0,7	2,8
NW	7,5	111,6	115,3	115,7	117,2	118,0	120,6	7,5	3,8	3,3	0,4	1,3	0,7	2,2
GL	5,8	108,2	111,1	111,6	112,9	114,2	118,4	5,8	2,3	2,6	0,5	1,2	1,1	3,7
ZG	5,1	108,7	112,1	112,6	114,1	114,9	117,1	5,1	3,5	3,2	0,4	1,3	0,7	1,9
FR	4,2	109,4	114,2	115,1	116,6	117,4	119,6	4,2	5,0	4,4	0,7	1,3	0,7	1,9
SO	6,6	110,6	114,1	115,3	116,9	117,7	120,3	6,6	3,8	3,2	1,1	1,3	0,7	2,2
BS	8,8	114,8	119,7	120,9	122,5	123,9	126,6	8,8	5,5	4,3	1,0	1,3	1,1	2,1
BL	6,8	110,8	115,4	116,0	117,6	118,4	121,1	6,8	3,7	4,1	0,6	1,3	0,7	2,3
SH	7,1	112,5	117,3	118,4	119,9	120,7	124,5	7,1	5,1	4,2	1,0	1,2	0,7	3,2
AR	6,5	110,4	113,5	114,3	115,7	116,4	118,2	6,5	3,7	2,9	0,7	1,2	0,7	1,5
AI	5,1	108,9	112,4	112,8	114,1	114,9	117,1	5,1	3,6	3,1	0,4	1,2	0,7	1,9
SG	6,3	110,4	114,8	115,6	117,0	118,3	122,1	6,3	3,9	4,0	0,7	1,2	1,1	3,2
GR	5,7	109,7	113,0	113,9	115,2	116,0	117,4	5,7	3,8	3,0	0,7	1,2	0,7	1,2
AG	5,0	110,2	114,5	115,6	117,1	117,9	121,0	5,0	4,9	3,9	1,0	1,3	0,7	2,6
TG	5,6	110,5	114,2	114,8	116,3	117,1	119,9	5,6	4,7	3,3	0,6	1,3	0,7	2,4
TI	7,9	111,7	114,8	115,5	116,9	117,7	119,4	7,9	3,6	2,8	0,6	1,2	0,7	1,5
VD	6,2	110,2	115,0	116,0	117,6	118,9	124,2	6,2	3,8	4,3	0,9	1,3	1,1	4,5
VS	4,4	108,6	112,4	113,4	114,7	116,2	121,0	4,4	4,0	3,4	0,9	1,1	1,4	4,1
NE	6,3	110,9	115,1	116,0	117,6	118,4	120,8	6,3	4,3	3,8	0,8	1,3	0,7	2,0
GE	6,3	110,0	115,2	116,1	117,6	118,9	123,4	6,3	3,5	4,7	0,8	1,3	1,1	3,8
JU	6,9	110,8	114,6	115,1	116,6	117,4	120,9	6,9	3,6	3,4	0,4	1,3	0,7	2,9
CH	6,4	111,1	115,4	116,4	117,9	118,9	122,4	6,4	4,4	3,9	0,8	1,3	0,9	2,9

Communiqué de presse OFS

Indice des primes d'assurance-maladie, 1999=100

T3 Assurances complémentaires LCA : indices et taux de variation par produit 1999-2006

Assurances des soins privées LCA			Indice		Taux de variation en %											
	Poids 2006	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
Assurances complémentaires hospitalières Division commune pour toute la Suisse Hommes	100,000	106,4	111,1	115,4	116,4	117,9	118,9	122,4	6,4	4,4	3,9	0,8	1,3	0,9	2,9	
	23,820	104,3	107,5	107,9	110,0	113,3	114,2	113,4	4,3	3,0	0,4	1,9	3,0	0,8	-0,7	
	11,362	104,3	107,4	107,9	110,1	113,5	114,4	113,6	4,3	3,0	0,5	2,0	3,1	0,8	-0,7	
	0,642	104,7	107,7	108,1	117,8	120,9	121,8	121,0	4,7	2,9	0,4	9,0	2,6	0,8	-0,7	
	1,849	104,1	106,8	107,3	108,9	112,3	113,0	112,3	4,1	2,5	0,5	1,5	3,1	0,7	-0,7	
	5,723	104,8	107,4	108,3	110,0	113,6	114,5	113,6	4,8	2,5	0,8	1,6	3,2	0,8	-0,7	
	3,148	103,5	107,9	107,7	109,3	112,4	113,4	112,6	3,5	4,2	-0,2	1,4	2,9	0,8	-0,7	
	12,458	104,3	107,5	108,0	109,9	113,2	114,1	113,3	4,3	3,1	0,4	1,8	3,0	0,8	-0,7	
	0,631	104,7	107,7	108,1	115,3	118,3	119,3	118,5	4,7	2,9	0,4	6,7	2,6	0,8	-0,7	
	1,998	104,5	107,1	107,7	109,3	112,5	113,3	112,5	4,5	2,5	0,5	1,5	2,9	0,7	-0,7	
Division semi-privée pour toute la Suisse Hommes	1,998	104,5	107,1	107,7	109,3	112,5	113,3	112,5	4,5	2,5	0,5	1,5	2,9	0,7	-0,7	
	5,875	104,7	107,3	108,2	109,8	113,4	114,2	113,4	4,7	2,5	0,8	1,5	3,2	0,8	-0,7	
	3,954	103,5	107,9	107,7	109,3	112,4	113,4	112,6	3,5	4,2	-0,2	1,4	2,9	0,8	-0,7	
	45,211	107,5	112,5	117,5	117,9	118,6	119,4	123,8	7,5	4,7	4,4	0,3	0,6	0,7	3,6	
	17,827	107,4	113,0	118,1	118,5	119,9	120,7	123,6	7,4	5,2	4,5	0,3	1,2	0,7	2,4	
	0,780	107,7	113,5	118,3	117,6	118,7	118,9	120,4	7,7	5,4	4,2	-0,6	0,9	0,2	1,3	
	10,360	107,1	112,5	117,3	116,2	117,5	117,7	119,5	7,1	5,1	4,2	-0,9	1,1	0,2	1,6	
	6,687	107,8	113,8	119,6	122,8	124,5	126,4	131,4	7,8	5,5	5,1	2,7	1,4	1,5	3,9	
	27,384	107,5	112,2	117,1	117,5	117,8	118,6	123,9	7,5	4,3	4,4	0,3	0,3	0,7	4,4	
	Femmes	2,110	107,6	112,5	117,5	117,1	117,1	117,3	121,3	7,6	4,5	4,5	-0,4	0,0	0,2	3,4
Division privée pour toute la Suisse Hommes	15,027	107,3	111,7	116,5	115,4	115,7	116,0	120,1	7,3	4,1	4,2	-0,9	0,3	0,2	3,6	
	10,247	107,8	112,8	118,1	121,0	121,4	123,2	130,5	7,8	4,6	4,7	2,5	0,3	1,5	5,9	
	30,969	106,7	112,5	119,3	120,1	121,2	122,7	128,5	6,7	5,5	6,0	0,7	0,9	1,3	4,7	
	14,132	106,6	112,9	119,8	120,7	122,3	123,9	128,4	6,6	6,0	6,1	0,8	1,3	1,3	3,7	
	0,493	106,9	113,4	119,5	119,6	120,8	121,2	124,2	6,9	6,1	5,4	0,1	1,0	0,3	2,5	
	7,812	106,5	112,8	118,8	118,9	120,3	120,8	123,8	6,5	5,9	5,4	0,1	1,2	0,4	2,5	
	5,827	106,7	113,2	121,8	124,6	126,4	129,9	137,0	6,7	6,1	7,6	2,2	1,4	2,8	5,4	
	16,837	106,7	112,1	118,9	119,7	120,3	121,8	128,5	6,7	5,1	6,0	0,7	0,5	1,3	5,5	
	0,916	106,9	112,4	118,8	119,2	119,4	119,8	126,0	6,9	5,2	5,7	0,4	0,1	0,3	5,2	
	9,162	106,7	112,1	118,1	118,0	118,7	119,1	124,6	6,7	5,0	5,4	-0,1	0,6	0,4	4,6	
Femmes	6,759	106,7	112,2	120,4	123,0	123,5	127,0	135,6	6,7	5,2	7,3	2,1	0,4	2,8	6,8	

Annexe 9



Office fédéral de la statistique
Bundesamt für Statistik
Ufficio federale di statistica
Uffizi federal da statistica
Swiss Federal Statistical Office

OFS BFS UST

Actualités OFS BFS aktuell Attualità UST

5 Prix
Preise
Prezzi

Mars 2004

Indices des prix à la consommation pour différents groupes de la population

De mai 2000 à décembre 2003

Complément d'informations:

Agnès Schüpbach, section Prix, tél. 032 713 64 65
E-mail: Agnes.Schuepbach@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 559-0300

© OFS



Introduction

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) a été révisé en mai 2000 (base=100). Avec cette révision, l'Office fédéral de la statistique a abandonné la notion d'un indice «unique» en faveur d'un système composé du module central IPC et de certaines extensions, représentées par un nombre restreint de **modules supplémentaires**.

L'objectif principal de la création d'un système modulaire est de mieux satisfaire la demande croissante d'informations statistiques différenciées de la part des utilisateurs. On calcule ainsi différents indices, chacun faisant l'objet d'un module spécifique.

Deux modules supplémentaires sont d'ores et déjà disponibles: le module «indice des primes d'assurance-maladie» et le module «indices de prix à la consommation pour différents groupes de la population».

Le premier module fournit une information supplémentaire à celle du renchérissement, à savoir l'influence de l'évolution des primes d'assurance-maladie sur le changement du revenu disponible des ménages, représentant ainsi une source d'information importante pour la définition d'une politique des revenus.

Le module «indices pour différents groupes de la population» répond directement à deux motions parlementaires de 1998 dans lesquelles il était demandé de créer les conditions nécessaires pour obtenir des informations détaillées sur l'évolution du «coût de la vie» de différents groupes socio-économiques, notamment pour les ménages comprenant des personnes actives, les foyers avec enfants, les familles monoparentales et les retraités.

Ce deuxième module a pour objectif, comme l'IPC suisse, de mesurer le renchérissement; cependant il diffère de ce dernier par sa **population de référence**. En effet, l'hypothèse sous-jacente au calcul d'indices de prix à la consommation spécifiques à différents groupes de la population est que l'évolution des prix n'est pas la même pour tous les groupes de la population, du fait que ceux-ci peuvent avoir une structure de consommation différente. L'analyse de cette évolution est l'objet principal de cette publication¹.

Après avoir présenté la structure de la consommation de différents groupes de la population (Section 1), nous allons étudier l'évolution des indices des prix à la consommation pour ces groupes (Section 2). Dans la Section 3 seront mises en évidence les limites et les restrictions de notre analyse: toute conclusion tirée sur la base du renchérissement mesuré par de tels indices devra tenir compte de ces restrictions.

¹ Une première brochure consacrée aux indices des prix à la consommation pour différents groupes de la population pour la période mai 2000 à décembre 2001 est déjà disponible (OFS, «Indices des prix à la consommation pour différents groupes de la population, premiers résultats», Actualités OFS, Neuchâtel, 2003).

1 Structure de la consommation

Les groupes de la population qui font l'objet de cette analyse sont: les actifs, les indépendants, les rentiers, les couples avec enfant(s) et les familles monoparentales. Leurs **définitions**² proviennent de l'enquête sur les revenus et la consommation (ERC) et sont compatibles avec les standards du Bureau international du travail (BIT) et ceux du Recensement de la population suisse 2000. Une distinction est faite entre les différents groupes selon qu'ils sont déterminés en fonction de critères économiques (actifs, indépendants, rentiers) ou démographiques (couples avec enfant(s), familles monoparentales). Il est très important de souligner que les pondérations et les indices de ces groupes ne sont pas «additifs» en ce sens qu'ils se recoupent (un couple avec enfant(s) peut aussi figurer chez les actifs) et que pris conjointement, ils ne représentent pas l'ensemble des ménages suisses.

Chaque groupe de population dispose d'un schéma de pondération qui reflète son propre comportement de consommation et qui, de ce fait, le distingue des autres groupes. Cette différenciation selon les schémas de pondération constitue l'élément fondamental du calcul d'indices de prix spécifiques. Le panier-type employé pour les groupes de population suit la même nomenclature (COICOP) et la même structure que celui de l'IPC, seules les pondérations les distinguent. Les enquêtes sur les revenus et la consommation de 1998, 2000, 2001 ont successivement servi de base au calcul des pondérations. L'enquête sur les revenus et la consommation (ERC) s'effectue auprès d'un échantillon représentatif de la population de la Suisse et recense les revenus et les dépenses de consommation des ménages privés.

Les pondérations obtenues pour les différents groupes de la population sont présentées dans le tableau 1. Comme on peut le constater, certains groupes de produits reflètent des différences dans les comportements de consommation des ménages. Les éléments marquants sont présentés par groupe de produits dans les paragraphes qui suivent.

² Actifs: ménages dont la personne de référence est une personne active, occupée ou non. Les chômeurs (personnes actives non occupées) sont aussi compris dans cette définition. Indépendants: ménages dont la personne de référence a eu une ou plusieurs activités rémunérées d'au moins une heure par semaine la semaine précédant l'interview assortie(s) d'une situation professionnelle d'indépendant avec ou sans employé ou de collaborateur familial ou de salarié de sa propre entreprise. Rentiers: ménages dont la personne de référence n'a pas eu d'activité(s) rémunérée(s) d'au moins une heure par semaine la semaine précédant l'interview et dont l'activité principale est celle de rentier. Couples avec enfant(s): ménages de minimum trois personnes, composés d'un couple (comprenant la personne de référence) et d'autres membres ayant tous une relation de filiation avec la personne de référence. Familles monoparentales: ménages de deux ou plusieurs personnes, composés d'une personne de référence seule et d'autres membres ayant tous une relation de filiation avec la personne de référence.



T1 Pondération du panier-type selon différents groupes de la population

	IPC 2000			Actifs			Indépendants			Rentiers			Couples avec enfants			Familles monoparentales		
	00/01	2002	2003	00/01	2002	2003	00/01	2002	2003	00/01	2002	2003	00/01	2002	2003	00/01	2002	2003
DONNÉES SUR LES MÉNAGES																		
Dépenses de consommation (en frs)	4654	4799	4993	4898	5049	5363	5059	5054	5201	3774	3954	3942	5596	5707	6141	4065	4488	4743
Taille moyenne des ménages (nb de personnes)	2,4	2,4	2,5	2,6	2,7	2,7	3,1	2,9	3,0	1,7	1,7	1,7	3,9	3,9	4,0	2,5	2,6	2,6
Proportions dans l'ERC (en %)	100,0	100,0	100,0	78,3	76,3	74,4	10,4	11,3	11,6	19,1	20,9	24,5	33,4	33,4	34,7	4,4	4,5	3,8
PONDÉRATIONS DU PANIER-TYPE																		
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1. Alimentation et boissons non-alcoolisées	11,5	11,7	11,8	11,4	11,8	11,6	12,5	13,4	13,0	12,0	11,8	12,4	13,6	13,8	13,3	12,8	12,1	12,3
Alimentation	10,5	10,7	10,8	10,4	10,8	10,6	11,5	12,3	11,9	11,1	10,9	11,4	12,5	12,7	12,2	11,7	11,0	11,2
Boissons non-alcoolisées	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
2. Boissons alcoolisées et tabacs	2,0	1,9	1,8	2,0	1,9	1,8	1,9	1,9	1,8	1,9	1,7	1,9	1,8	1,8	1,6	1,6	1,8	1,8
Boissons alcoolisées	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,1	1,2	1,0	1,4	1,3	1,4	1,0	1,0	0,9	0,5	0,8	0,9
Tabacs	0,9	0,8	0,7	0,9	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8	0,5	0,4	0,5	0,8	0,8	0,7	1,1	1,0	0,9
3. Habillement et chaussures	5,1	4,5	4,9	5,2	4,8	5,1	5,0	4,8	5,3	4,8	3,5	3,9	5,3	5,0	5,3	5,1	4,0	5,3
Habillement	4,2	3,6	4,0	4,2	3,9	4,1	4,1	3,7	4,3	4,0	2,8	3,2	4,3	4,0	4,2	4,1	3,2	4,3
Chaussures y compris réparation	0,9	0,9	0,9	1,0	0,9	1,0	0,9	1,1	1,0	0,8	0,7	0,7	1,0	1,0	1,1	1,0	0,8	1,0
4. Logement et énergie	26,5	26,0	25,4	26,9	26,5	25,5	27,7	26,2	25,8	24,6	23,5	24,3	25,6	25,3	24,3	30,2	28,8	28,2
Loyer	20,8	20,9	20,5	21,6	21,6	21,1	21,2	20,5	20,3	16,4	16,9	17,5	20,4	20,7	20,0	24,8	23,1	24,0
Entretien courant du logement	0,8	0,9	0,9	0,6	0,8	0,7	1,3	0,6	1,1	2,2	1,4	1,6	0,6	0,6	0,6	0,1	1,6	— ¹
Taxes	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	0,7	1,1	1,1	0,9	1,1	1,1	1,0	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7
Energie	4,1	3,4	3,3	3,9	3,3	3,0	4,1	4,0	3,5	4,9	4,1	4,2	3,8	3,2	3,0	4,6	3,5	3,5
5. Equipement ménager et entretien courant	5,1	4,6	4,5	5,0	4,6	4,4	6,0	4,7	4,2	5,7	4,8	4,7	5,1	4,6	4,9	3,8	6,3	4,2
Aménagement, équipement et revêtements de sol	2,2	1,4	1,6	2,0	1,4	1,6	2,5	1,3	1,2	2,8	1,5	1,4	1,8	1,4	1,9	1,4	1,5	1,5
Articles de ménage en textile et linges	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Appareils ménagers	0,6	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	1,1	0,6	0,7	0,6	0,6	1,0	0,7	0,6	0,7	0,2	2,2	0,3
Ustensiles de ménage	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3
Bricolage et jardin	0,3	0,6	0,5	0,4	0,6	0,5	0,4	0,6	0,4	0,3	0,7	0,6	0,4	0,7	0,6	0,2	0,4	0,5
Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	1,2	1,2	1,1	1,2	1,2	1,1	1,3	1,5	1,3	1,3	1,2	1,2	1,4	1,3	1,2	1,3	1,5	1,3
6. Santé	13,4	14,5	15,2	12,4	13,2	13,7	13,4	13,2	14,4	18,2	19,8	21,7	13,2	14,0	14,1	13,3	13,4	15,2
Produits et appareils thérapeutiques	2,2	2,9	3,0	2,0	2,6	2,7	2,2	2,6	2,9	2,9	3,9	4,3	2,1	2,8	2,8	2,1	2,7	3,0
Service de consultation externe	4,9	6,0	6,3	4,6	5,5	5,7	4,9	5,5	5,9	6,7	8,3	9,0	4,9	5,8	5,8	4,9	5,6	6,3
Services hospitaliers	6,3	5,6	5,9	5,8	5,1	5,3	6,3	5,1	5,6	8,6	7,6	8,4	6,2	5,4	5,5	6,3	5,1	5,9
7. Transport	9,4	9,8	9,8	9,7	9,5	10,5	7,1	7,4	8,3	7,6	10,7	7,5	9,8	8,7	10,3	7,2	6,2	6,6
Voitures, motocycles et bicyclettes	7,5	7,8	8,0	7,8	7,5	8,7	5,6	5,4	6,9	5,5	8,9	5,6	8,0	6,9	8,6	5,2	3,9	4,9
Services de transport	1,9	2,0	1,8	1,9	2,0	1,8	1,5	2,0	1,4	2,1	1,8	1,9	1,8	1,8	1,7	2,0	2,3	1,7
8. Communications	1,8	2,4	2,5	1,8	2,5	2,6	1,8	2,5	2,6	1,6	1,8	1,8	1,7	2,6	2,6	2,3	3,0	3,8
Services postaux	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1
Equipement et services de téléphone	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	— ¹	0,1	0,1	0,1	— ¹	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Services de télécommunication	1,5	2,2	2,3	1,5	2,3	2,4	1,6	2,3	2,4	1,3	1,5	1,6	1,5	2,4	2,3	2,0	2,8	3,6
9. Loisirs et culture	10,3	9,6	9,4	10,4	9,7	9,7	9,4	9,3	8,8	9,4	9,2	8,2	10,2	9,9	9,7	9,3	10,4	8,9
Equipement audiovisuel, photographique et informatique	1,5	1,4	1,3	1,5	1,5	1,4	0,9	1,4	1,2	1,1	0,9	0,7	1,5	1,5	1,4	1,1	1,7	0,9
Instruments de musique ¹	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres articles de loisirs, jardin et animaux d'agrément	2,2	2,2	2,2	2,3	2,2	2,3	2,5	2,3	2,3	1,8	1,8	1,9	2,5	2,5	2,5	2,1	2,2	2,0
Services récréatifs et culturels	3,2	2,8	3,0	3,3	3,0	3,0	3,2	3,0	3,2	2,5	2,3	2,7	3,5	3,0	3,2	3,7	3,2	3,5
Edition, presse et papeterie	2,0	1,6	1,6	2,0	1,6	1,6	1,7	1,6	1,6	1,9	2,0	1,8	1,7	1,5	1,5	1,6	1,6	1,7
Voyages à forfait	1,3	1,5	1,2	1,2	1,3	1,3	1,1	1,0	0,4	2,0	2,2	1,1	0,9	1,3	1,0	0,8	1,7	0,7
10. Enseignement	0,5	0,6	0,5	0,6	0,7	0,6	0,5	1,0	0,4	0,1	0,2	0,1	0,6	0,9	0,8	1,4	1,0	1,2
11. Restaurants et hôtels	9,5	9,4	9,4	9,8	9,9	9,7	10,0	10,7	10,7	8,2	7,4	8,6	8,3	8,3	8,1	7,7	8,0	7,3
Restauration	8,5	8,2	8,1	8,8	8,7	8,5	8,7	9,4	8,5	7,1	6,1	7,0	7,3	7,4	7,1	6,9	7,5	6,5
Hébergement	1,0	1,2	1,3	1,0	1,2	1,2	1,3	1,3	2,2	1,1	1,3	1,6	1,0	0,9	1,0	0,8	0,5	0,8
12. Autres biens et services	4,9	5,0	4,8	4,8	4,9	4,8	4,7	4,9	4,7	5,9	5,6	4,9	4,8	5,1	5,0	5,3	5,0	5,2
Soins et effets personnels	2,2	2,3	2,2	2,2	2,3	2,2	2,2	2,4	2,2	2,4	2,3	2,4	2,2	2,3	2,3	2,5	2,3	2,4
Effets personnels	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7	1,3	0,9	0,6	0,7	0,8	0,8	0,6	0,6	0,5
Institutions sociales	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	— ¹	0,1	— ¹	— ¹	0,3	0,4	0,3	0,9	0,8	0,4
Assurances	1,4	1,4	1,3	1,4	1,4	1,3	1,5	1,5	1,5	1,6	1,7	1,6	1,4	1,4	1,2	1,2	1,0	1,0
Services financiers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	— ¹	0,1	0,1
Autres services	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,3	0,1	0,2	0,2	0,4	0,6	0,2	0,1	0,1	0,3	0,1	0,2	0,8

¹ Les poids n'étant pas représentatifs, ils ne sont pas publiés.

Source: Enquête sur les revenus et la consommation 1998, 2000 et 2001.



- Habillement et chaussures

Parmi les types de ménages considérés, les rentiers se distinguent par la part des dépenses la plus faible et les couples avec enfant(s) par la part la plus importante. La taille (personnes par ménage) des ménages est certainement à l'origine de ces différences.

- Logement et énergie

Pour ce groupe de produits, les familles monoparentales affichent la part des dépenses la plus élevée et les rentiers la part la plus faible. Cet écart est attribuable aux dépenses pour le loyer. La proportion de locataires, respectivement de propriétaires, ainsi que le nombre de personnes par ménage fournissent un premier élément d'interprétation de ces différences. Les familles monoparentales sont en majorité locataires de leur domicile et requièrent un logement suffisamment grand pour abriter un adulte ainsi qu'un ou plusieurs enfants. Les rentiers, au contraire, sont en général des ménages de plus petite taille et la proportion de propriétaires y est plus élevée. Sur la période d'analyse, tous les types de ménages, à l'exception des rentiers, voient leur poids pour le groupe principal logement et énergie diminuer, principalement sous l'influence de la baisse des poids de l'énergie et du loyer du logement. Alors que le logement et l'énergie représentent déjà une charge importante pour tous les ménages, les familles monoparentales doivent y consacrer une part de leurs dépenses encore plus conséquente et limitent de ce fait leurs dépenses pour des groupes de produits tels que les transports ou les restaurants et hôtels.

- Equipement ménager et entretien courant

Ce sont les familles monoparentales qui dépensent proportionnellement le moins pour ce groupe de produits. Cet écart provient essentiellement des dépenses pour les appareils ménagers et l'aménagement du logement. A l'origine de ces différences, un niveau de revenu plus faible et une proportion importante de locataires chez les familles monoparentales. Sur la période observée, le poids de ce groupe principal diminue pour la plupart des groupes considérés.

- Santé

Les rentiers représentent les ménages dont les dépenses de santé sont les plus importantes. Ceci n'est pas une surprise dans la mesure où les rentiers constituent potentiellement le type de ménages le plus susceptible de recourir aux soins médicaux. Les dépenses de santé par personne chez les rentiers sont en moyenne deux fois plus élevées que chez les autres groupes. Sur l'ensemble de la période considérée, les dépenses de santé ne cessent de croître, en francs comme en pourcentage, pour l'ensemble des groupes.

- Transport

Parmi les dépenses pour les transports, les rentiers et les familles monoparentales sont les ménages qui privilégient le plus les dépenses pour les transports publics, au détriment des dépenses pour les véhicules à moteur privés. Chez les indépendants, la part de dépenses pour les véhicules privés est faible. L'utilisation de véhicules d'entreprise pour l'usage privé explique partiellement ce résultat.

- Communication

La téléphonie mobile et les services d'accès à internet sont en pleine expansion. Si les pondérations de tous les groupes sont en hausse, les familles monoparentales se distinguent par une part des dépenses nettement supérieure. Les rentiers suivent l'évolution mais dans une moindre mesure.

- Loisirs et culture

Pour le groupe loisirs et culture, les pondérations des actifs et des couples avec enfant(s) sont proches de celles de l'IPC 2000 tandis que celles des indépendants, des rentiers et des familles monoparentales sont inférieures. Des éléments comme l'aspect financier, le temps libre à disposition, l'utilisation des biens de l'entreprise (journaux, ordinateur, etc.) à des fins privées peuvent être avancés comme arguments pour expliquer ces différences dans les habitudes de consommation. De manière générale, le poids du groupe loisirs et culture diminue pendant la période observée pour tous les types de ménages.

- Enseignement

Chez les rentiers, la faible part des dépenses pour l'enseignement reflète la faible proportion de personnes en âge de scolarité ou en formation professionnelle appartenant à ce type de ménages. Chez les familles monoparentales, la combinaison de dépenses en francs élevées et d'un total de dépenses de consommation inférieur engendre une part des dépenses pour l'enseignement bien supérieure à celles des autres groupes.

- Restaurants et hôtels

Parmi les groupes faisant l'objet de cette étude, ce sont les rentiers et les familles monoparentales qui dépensent proportionnellement le moins dans les restaurants et hôtels. Leur niveau de revenu est certainement un des facteurs explicatifs, de même que le nombre de personnes par ménage chez les rentiers. De manière globale, au sein même des dépenses pour le groupe restaurants et hôtels, la restauration perd de son importance au profit de l'hébergement.

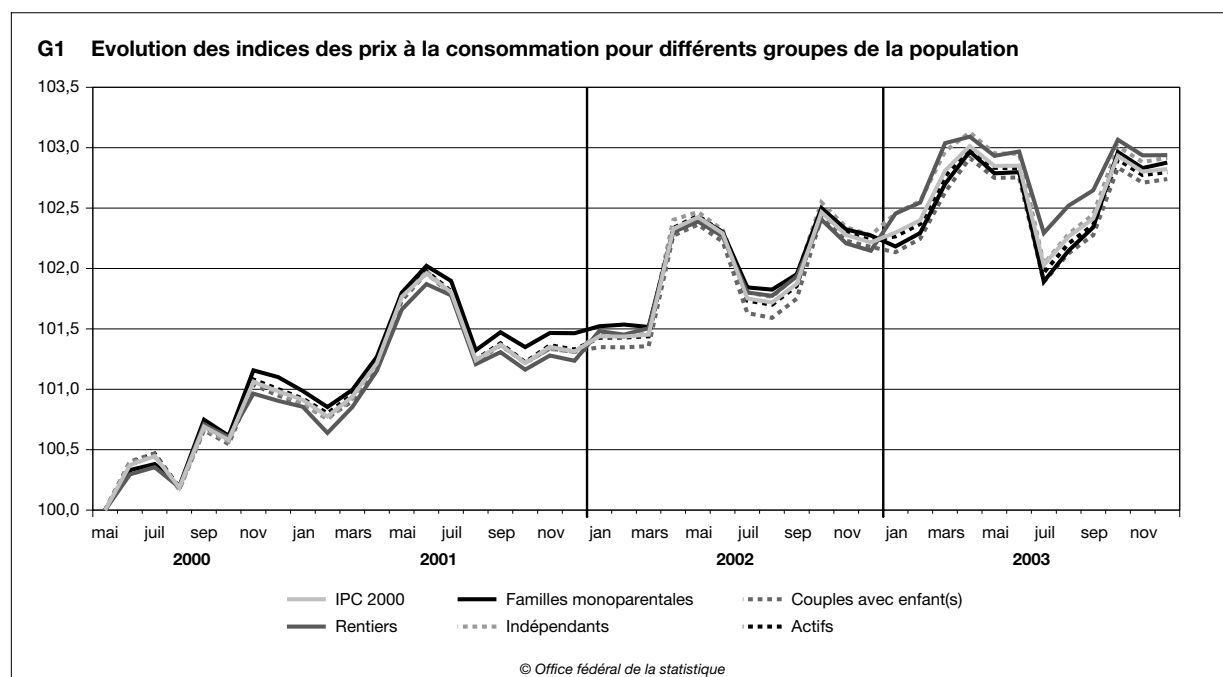


BFS aktuell
Actualités OFS
Attualità UST

T2 Evolution des indices des prix à la consommation de mai 2000 à décembre 2003

Groupes	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Moyenne annuelle ¹	Taux de variation ¹
2000														
IPC 2000	—	—	—	—	100,0	100,4	100,4	100,2	100,7	100,6	101,1	101,0	—	—
Actifs	—	—	—	—	100,0	100,4	100,5	100,2	100,7	100,6	101,1	101,0	—	—
Indépendants	—	—	—	—	100,0	100,4	100,4	100,2	100,7	100,6	101,1	101,0	—	—
Rentiers	—	—	—	—	100,0	100,3	100,4	100,2	100,7	100,6	101,0	100,9	—	—
Couples avec enfant(s)	—	—	—	—	100,0	100,4	100,5	100,2	100,7	100,5	101,0	100,9	—	—
Familles monoparentales	—	—	—	—	100,0	100,3	100,4	100,2	100,7	100,6	101,2	101,1	—	—
2001														
IPC 2000	100,9	100,8	100,9	101,2	101,8	102,0	101,8	101,2	101,4	101,2	101,4	101,3	101,3	—
Actifs	100,9	100,8	101,0	101,2	101,8	102,0	101,8	101,2	101,4	101,2	101,4	101,3	101,3	—
Indépendants	100,9	100,8	100,9	101,2	101,8	102,0	101,8	101,2	101,4	101,2	101,3	101,3	101,3	—
Rentiers	100,9	100,6	100,9	101,2	101,7	101,9	101,8	101,2	101,3	101,2	101,3	101,2	101,2	—
Couples avec enfant(s)	100,9	100,8	100,9	101,2	101,7	102,0	101,8	101,2	101,4	101,2	101,3	101,3	101,3	—
Familles monoparentales	101,0	100,9	101,0	101,3	101,8	102,0	101,9	101,3	101,5	101,3	101,5	101,5	101,4	—
2002														
IPC 2000	101,4	101,4	101,5	102,3	102,4	102,3	101,8	101,7	101,9	102,5	102,3	102,2	102,0	0,6
Actifs	101,4	101,4	101,4	102,3	102,4	102,3	101,7	101,7	101,9	102,5	102,3	102,2	102,0	0,6
Indépendants	101,5	101,4	101,5	102,4	102,5	102,3	101,8	101,8	101,9	102,5	102,3	102,3	102,0	0,7
Rentiers	101,5	101,5	101,5	102,3	102,4	102,3	101,8	101,8	101,9	102,4	102,2	102,1	102,0	0,7
Couples avec enfant(s)	101,3	101,3	101,4	102,3	102,4	102,2	101,6	101,6	101,8	102,4	102,2	102,2	101,9	0,6
Familles monoparentales	101,5	101,5	101,5	102,3	102,4	102,3	101,8	101,8	102,0	102,5	102,3	102,3	102,0	0,6
2003														
IPC 2000	102,3	102,4	102,8	103,0	102,8	102,9	102,0	102,3	102,4	102,9	102,8	102,8	102,6	0,6
Actifs	102,3	102,4	102,8	103,0	102,8	102,8	102,0	102,2	102,4	102,9	102,8	102,8	102,6	0,6
Indépendants	102,5	102,6	103,0	103,1	103,0	103,0	102,0	102,3	102,4	103,0	102,9	102,9	102,7	0,7
Rentiers	102,5	102,5	103,0	103,1	102,9	103,0	102,3	102,5	102,6	103,1	102,9	102,9	102,8	0,8
Couples avec enfant(s)	102,1	102,2	102,6	102,9	102,8	102,8	101,9	102,1	102,3	102,8	102,7	102,7	102,5	0,6
Familles monoparentales	102,2	102,3	102,7	103,0	102,8	102,8	101,9	102,1	102,3	103,0	102,8	102,9	102,6	0,5

¹ Ces indices n'étant calculés, en 2000, qu'à partir du mois de mai, les moyennes annuelles 2000 ainsi que les variations 2000-2001 ne sont pas publiées.



2 Evolution des indices

Les indices sont obtenus selon la même méthode que celle utilisée pour l'IPC. Les **pondérations** (voir tableau 1) ont été successivement mises à jour sur la base de l'enquête sur les revenus et la consommation (1998, 2000 et 2001) et les indices qui en découlent ont été **chaînés**. Tout comme pour

l'IPC, la **moyenne géométrique** et l'**indice de Laspeyres** ont été utilisés. Les prix qui entrent dans le calcul des indices des prix à la consommation pour différents groupes de la population sont les mêmes que ceux relevés pour l'IPC. Aucun relevé particulier n'a été effectué. Le tableau 2 et le graphique 1 présentent les résultats pour la période de mai 2000 à décembre 2003.



A l'examen du tableau 2 et du graphique 1, on constate que **les indices pour les différents groupes de la population suivent fondamentalement la même tendance et diffèrent relativement peu de l'IPC**. L'évolution de l'indice des actifs étant très proche de celle de l'IPC 2000, les actifs ne seront pas mentionnés dans l'analyse par période ci-après.

L'analyse de l'évolution des indices pour différents groupes de la population a été subdivisée en trois périodes qui correspondent à la mise à jour des pondérations et au chaînage des indices. Les différences dans l'évolution de ces indices sont expliquées principalement par les postes de dépenses suivants: carburant, loyer du logement, mazout, habillement, transports aériens, nuitées hôtelières. Les pondérations relatives à ces postes de dépenses sont présentées dans le tableau 3.

De mai 2000 à décembre 2001

Pour les rentiers, l'inflation est plus faible principalement parce qu'ils sont moins touchés par les hausses des prix du carburant et du loyer du logement (poids inférieur, cf. tableau 3). Les familles monoparentales subissent une inflation plus forte que les autres groupes principalement parce qu'elles sont davantage sensibles aux hausses des loyers du logement (poids supérieur, cf. tableau 3), même si ce phénomène est partiellement atténué par les baisses des prix du mazout et les hausses du prix du carburant.

De janvier à décembre 2002

L'indice des rentiers et celui des familles monoparentales fluctuent en suivant le cycle de l'habillement (périodes avec et sans soldes). Comme ces deux types de ménages ont une part de dépenses pour l'habillement plus faible que les autres (cf. tableau 3), les variations de prix de ce groupe ont moins d'amplitude. Les couples avec enfants sont les ménages qui éprouvent l'inflation la plus faible, notamment lors des périodes de soldes grâce au poids relativement important de l'habillement (cf. tableau 3). L'indice des indépendants connaît parfois des variations plus fortes lorsque les prix du carburant et/ou des transports aériens sont en hausse vu qu'ils attribuent à ces postes de dépenses un poids plus important que les autres types de ménages (cf. tableau 3).

De janvier à décembre 2003

En janvier 2003, la combinaison de la hausse des prix des nuitées hôtelières et des soldes dans l'habillement tire l'indice des couples avec enfants et celui des familles monoparentales vers le bas tandis qu'elle provoque l'effet inverse sur l'indice des rentiers et celui des indépendants. En juillet, lors des soldes dans l'habillement, les rentiers voient leur indice diminuer dans une moindre proportion puisque le poids qu'ils attribuent aux articles d'habillement est plus faible que celui des autres groupes de population (cf. tableau 3).

Sur l'ensemble de la période

Sur l'ensemble de la période (mai 2000 à décembre 2003), les indices des prix à la consommation des différents types de ménages divergent de l'IPC à un moment ou à un autre, à l'exception de l'indice des actifs qui évolue de manière similaire à l'IPC.

Les rentiers vivent trois périodes différentes. En 2000-2001, leur indice est en général inférieur à ceux des autres types de ménages. En 2002, les fluctuations de leur indice sont de plus petite amplitude car elles sont avant tout dictées par les variations dans l'habillement et comme les rentiers ont un poids pour ce type de biens inférieur à celui des autres types de ménages, ils sont moins touchés par les variations de prix s'y rapportant. En 2003, l'indice des rentiers est systématiquement supérieur à la majorité des autres indices.

L'indice des indépendants connaît une évolution similaire à celle de l'IPC 2000 durant la période 2000-2001. En 2002, ce groupe se distingue par moment par un indice légèrement supérieur, notamment en raison des variations de prix dans le groupe des transports. Dans la première moitié de 2003, suite à la mise à jour des pondérations, l'indice des indépendants est globalement plus élevé que ceux des autres types de ménages, exception faite des rentiers.

L'indice des couples avec enfant(s) connaît une évolution similaire à celle de l'IPC 2000 durant la période 2000-2001. En 2002, les fluctuations de leur indice sont de plus grande amplitude car elles sont avant tout dictées par les variations dans l'habillement et comme les couples avec enfant(s) ont

T3 Pondérations de quelques postes de dépenses pour différents groupes de la population

Postes de dépenses	IPC 2000	Actifs	Indépendants	Rentiers	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales
2000/01	Loyer du logement	20,1	20,9	15,8	19,8	24,1
	Mazout	1,3	1,2	1,5	1,2	1,4
	Carburant	2,9	3,2	2,0	3,2	2,4
2002	Articles d'habillement	3,3	3,4	2,5	3,6	2,9
	Carburant	2,8	2,9	2,0	3,0	2,0
	Transports aériens	0,5	0,5	0,1	0,3	0,4
2003	Articles d'habillement	3,6	3,8	2,8	4,0	4,0
	Hôtellerie	1,0	1,0	1,4	0,6	0,8



un poids pour ce type de biens supérieur à celui des autres types de ménages, ils sont davantage touchés par les variations de prix s'y rapportant. En 2003, l'indice des couples avec enfant(s) est systématiquement inférieur à celui des autres types de ménages.

Jusqu'à fin 2002, l'indice des familles monoparentales est tendanciellement supérieur aux autres indices. En 2003, suite à la mise à jour des pondérations, cette tendance s'inverse, l'indice des familles monoparentales devient légèrement inférieur à l'IPC ainsi qu'à la plupart des indices des autres groupes. En octobre 2003, consécutivement à la hausse de l'indice de l'habillement, l'indice des familles monoparentales redevient supérieur à l'IPC 2000.

3 Limites et restrictions de l'analyse

Comme on a pu le constater, les indices pour les différents groupes de la population que nous avons considérés suivent fondamentalement la même tendance et leur divergence par rapport à l'IPC est relativement faible. Il est cependant important de bien mettre en évidence les limites et les restrictions de notre analyse et de ses résultats.

Pas de prix spécifiques

Pour parvenir à des indices encore plus significatifs, il faudrait effectuer des relevés de prix spécifiques, vu que le choix des produits et des points de vente peut varier selon le type de ménages. Cependant, la récolte d'informations sur les habitudes de consommation spécifiques à certains types de ménages et la réalisation concrète des relevés de prix particuliers s'avéreraient coûteuses. Il faut donc pour l'instant renoncer à ce cas idéal et se limiter à des pondérations différenciées.

Hétérogénéité des groupes de population

Parmi les différents groupes de population faisant l'objet de cette étude, les rentiers constituent vraisemblablement les ménages les plus hétérogènes en termes de revenus et d'habitudes de consommation. Une analyse plus approfondie va être menée afin d'améliorer la représentativité des résultats obtenus pour ce type de ménages.

Période d'analyse

La période d'analyse, qui s'étend de mai 2000 à décembre 2003, permet déjà de relever des éléments intéressants mais un examen à plus long terme de l'évolution des indices pour les différents groupes de la population est nécessaire avant de tirer toute conclusion à leur sujet.

Réduction de l'échantillon

A partir de l'année 2000, l'enquête sur les revenus et la consommation (ERC) est réalisée à un rythme annuel. Une conséquence principale est la réduction de la taille de l'échantillon des ménages interrogés. De neuf mille trois cent ménages interviewés lors de l'enquête de 1998, l'ERC 2000 n'en compte désormais plus que trois mille six cent cinquante environ. Cette réduction n'est pas sans effet sur les résultats obtenus dans le cadre des indices pour différents groupes de la population puisque les pondérations utilisées pour l'indice 2000-2001 sont calculées à partir de l'échantillon de l'ERC 98 tandis que les deux séries suivantes utilisées pour les indices 2002 et 2003 sont élaborées à partir des ERC 2000 et 2001. L'interprétation des variations des pondérations ainsi que les indices y relatifs doit ainsi tenir compte de cette modification de la taille de l'échantillon.

Proportion des différents groupes de ménages par rapport à l'ensemble des ménages

La proportion des différents groupes de ménages par rapport à l'ensemble des ménages interrogés peut avoir des répercussions sur la fiabilité des résultats obtenus. En effet, il se peut que la quantité de données utilisables pour calculer la pondération de certains types de biens soit trop faible pour assurer un résultat solide. Certains types de biens, tels que les biens durables, sont particulièrement affectés par ce phénomène. Pour cette raison, les pondérations ne sont publiées qu'à un niveau supérieur. Il est donc important d'avoir la retenue liée à ce type de problème lors de l'interprétation des résultats obtenus sur de telles bases.

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion

Service de renseignements individuels

L'OFS sur Internet

Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents

Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom)

Banque de données (accessible en ligne)

Contact

032 713 60 11
info@bfs.admin.ch

www.statistique.admin.ch

www.news-stat.admin.ch

032 713 60 60
order@bfs.admin.ch

032 713 60 86
www.statweb.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse
www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse

Indice des prix à la consommation

Les résultats de l'IPC font partie du domaine 5 «prix» et sont diffusés chaque mois sous la forme d'un communiqué de presse et de manière détaillée sur notre site web.

Sur le site Internet de l'OFS vous trouverez, en plus de nombreux résultats, également d'autres informations sur l'IPC: www.IPC.bfs.admin.ch

Les tableaux détaillés actualisés mensuellement avec les données des «longues séries» sont disponibles sur le site dans la «boutique IPC» sous la rubrique «données détaillées». Les frais d'abonnement à ce service online sont de 50 frs/année. Vous trouverez de plus amples informations sur le site.

A partir de 2008, une nouvelle brochure annuelle englobera tous les résultats de la statistique des prix.

Pour des questions liées à l'IPC, vous avez la possibilité de nous contacter par e-mail: LIK@bfs.admin.ch

L'IPC mesure l'évolution des prix des biens et des services représentatifs de la consommation des ménages privés. Il indique de combien les consommateurs doivent augmenter ou diminuer leurs dépenses pour maintenir le même volume de consommation malgré les variations de prix.

L'indice des prix à la consommation est destiné à une multitude d'utilisations et doit par conséquent remplir toutes sortes de conditions. Ces utilisations vont de l'évaluation de la situation économique par rapport à la politique économique en général et à la politique monétaire en particulier, à l'estimation de la compétitivité de notre pays sur le plan international, en passant par l'indexation des salaires, des rentes et d'autres valeurs monétaires et par la définition, en termes réels, de la croissance économique ainsi que de l'évolution des salaires et des chiffres d'affaires.

Depuis sa création en 1922, l'IPC a été révisé à huit reprises (1926, 1950, 1966, 1977, 1982, 1993, 2000 et 2005). Il importe de réviser l'indice régulièrement de manière à prendre en considération l'évolution des structures du marché, de l'assortiment des produits et de la consommation. Lors de ces révisions, l'IPC est calculé selon une nouvelle base. La présente publication rassemble les fondements méthodologiques de l'indice actuel sur la base de décembre 2005 = 100 points. La prochaine révision complète au niveau du contenu et de la méthodologie aura lieu en 2010.

N° de commande

854-0500

Commandes

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix

9 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-05728-5